

Eug. Jung

L'Islam
dans
l'Afrique du Nord

1930

LS

Ne 267
38

EUGÈNE JUNG

Ancien Vice-Résident de France au Tonkin

№ 26728

L'ISLAM
et les
MUSULMANS
dans
l'Afrique du Nord

الإسلام في شمال أفريقيا

PARIS

Aux Éditions de la Jeune Parque

3, Place de l'Odéon, 3

Et chez l'AUTEUR, 50, Avenue Malakoff, PARIS

1930





L'ISLAM ET LES MUSULMANS

DANS

L'AFRIQUE DU NORD

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

HISTOIRE ET POLITIQUE

Les Puissances devant la Révolte Arabe, la crise mondiale de demain (1906).....	1 vol.
La Révolte Arabe , de 1906 à 1925.....	2 vol.
L'Islam sous le Joug (1926).....	1 vol.
L'Islam et l'Asie devant l'Impérialisme (1928).....	1 vol.

(Ces deux derniers ouvrages ont été aussi édités en langue arabe.)

COLONIES

Histoire d'un Colon (épuisé).....	1 vol.
L'Avenir Economique de nos Colonies (1909).....	1 vol.
Les Réformes en Tunisie (1926).....	1 vol.

ETUDES DE MŒURS

Mademoiselle Moustique (épuisé).....	1 vol.
La Vie Européenne au Tonkin (épuisé).....	1 vol.
25 Jours en Paquebot (épuisé).....	1 vol.
Elsa, Lina, Maria et Cie (4 années en Rhénanie).....	1 vol.

THEATRE

Arrivons! comédie en 3 actes.....	1 vol.
Gardien pour dames seules , comédie.....	1 acte
Le Rival , comédie.....	3 actes
Sur la Grève , drame.....	1 acte
Les Vêpres Catalanes , drame historique.....	5 actes

POUR PARAITRE

Notre faillite en Rhénanie	1 vol.
Une histoire d'inventions de victoire (les Vérités de la guerre)	1 vol.
Les Suppléantes , roman.....	1 vol.
La Passion d'un Intellectuel , roman.....	1 vol.
Le Dilemne , roman.....	1 vol.
Assurance contre... , comédie.....	3 actes

EUGÈNE JUNG
Ancien Vice-Résident de France au Tonkin

19307
/298

L'ISLAM
et les
MUSULMANS
dans
l'Afrique du Nord

الإسلام في شمال أفريقيا

PARIS
Aux Éditions de la Jeune Parque
3, Place de l'Odéon, 3
Et chez l'AUTEUR, 50, Avenue Malakoff, PARIS

1930

Tous droits de traduction et de reproduction réservés
Copyright by the author



Leihgabe an die
Deutsche Morgenländ. Gesellschaft

Exposé général

Certains événements extérieurs auxquels le public, mal renseigné, ne prête pas l'attention nécessaire, une idéologie pacifiste *unilatérale*, émanant de nos milieux politiques, et dont les conséquences incalculables ne tarderont pas à se faire sentir, enfin l'isolement complet de la France dans le monde, qu'il faut bien constater, nous incitent à écrire ce petit ouvrage.

Jusqu'à ce jour, soit dans nos livres sur l'Islam et les Arabes d'Orient, soit dans nos lettres à des personnalités gouvernementales, nous n'avons qu'effleuré la question indigène et islamique en Afrique du Nord. Nous nous contentions de dire quelques mots sur les répercussions fâcheuses que notre politique orientale amènerait en Algérie.

Aujourd'hui, le silence n'est plus de mise. Ce serait mal agir vis-à-vis de sa patrie en ne criant pas « casse-cou », quitte à ne pas être écouté. Les appétits et les ambitions, les deux seules préoccupations de certains milieux à l'heure présente, n'aiment guère, en effet, être dérangés, et leurs tenants s'arrangent pour organiser un silence quasi général.

Toutefois, la vérité arrive, malgré tous les obstacles, à se faire jour. La nécessité d'agir rapidement pour parer à un danger imminent et la pression extérieure seront les adjuvants sur lesquels nous comptons pour faire aboutir les réformes urgentes dont nous préconisons l'adoption.

Le programme colonial, dont M. Maginot, comme Ministre des Colonies, s'est fait le vigoureux champion, ainsi que la célébration du centenaire de la conquête d'Alger, nous ont amené à scruter plus attentivement tous les problèmes coloniaux que nous avons étudiés sur place, ainsi que dans des livres et articles de revues et de journaux en 1890, 1898 et de 1901 à 1909. Détail significatif, certaines questions, exposées par nous en 1902, commencent seulement à être prises en considération !

Ces travaux antérieurs, notre séjour de 1885 à 1903 en Indo-Chine et surtout au Tonkin, comme fonctionnaire et propriétaire planteur, joints à quelques connaissances de la politique extérieure et des aspirations des peuples orientaux et asiatiques, nous permettent d'aborder ce grave et délicat sujet :

« L'ISLAM ET LES MUSULMANS DANS LE NORD AFRIQUE »

Les questions à résoudre sont nombreuses :

- Quelle est la situation de l'Islam dans le monde et quelle est son évolution ?
- Comment l'Islam considère-t-il la domination étrangère sur les Musulmans ?
- Quelles ont été et quelles sont nos méthodes

coloniales dans les différentes parties de notre empire colonial ?

— A quel résultat ont-elles abouti ?

— Quelle a été notre attitude envers la population autochtone en Algérie, en Tunisie et au Maroc ?

— Sous quel régime cette population a-t-elle vécu et vit-elle ?

— Quels services les Arabes nous ont-ils rendu et nous rendent-ils aux points de vue militaire et colonisateur ?

— Quelles ont été les promesses faites à leur égard ?

— Pourquoi n'ont-elles pas été tenues ?

— Quelles réformes immédiates réclament les Arabes ?

— Pourquoi s'expatrient-ils ?

— Quelles sont chez eux l'évolution des idées, provenant du contact avec l'extérieur pendant et depuis la guerre, et la répercussion en Afrique de nos procédés vis-à-vis des Arabes de Syrie et envers l'Islam ?

— Pourquoi y a-t-il une nécessité politique de modifier sans retard notre manière d'être à leur égard et de faire des Arabes et des Musulmans d'Orient et d'Afrique des amis et des alliés ?

— Quelles sont les convoitises étrangères sur nos possessions ?

Telle est, dans toute son ampleur, la thèse que nous allons soutenir, sans toutefois nous égarer dans de longues et inutiles digressions. Des faits précis, avec leurs conséquences logiques, c'est ce que demande le public.

Comme on le voit par ce rapide exposé, il n'y a plus à notre époque de points séparés, de politique spéciale à chaque région. Les communications rapides, la diffusion de plus en plus grande de la presse et des nouvelles de toutes les parties du monde, le contact entre les peuples, provenant de la grande guerre, et les échanges d'idées entre eux, font que tout se tient et s'enchaîne. Il n'y a plus de particularisme. L'évolution est profonde ; il convient d'en tenir compte si on ne veut pas être submergé par les événements.

Faisons donc notre examen de conscience, et réagissons. La France en sortira plus forte et plus honorée.

II

L'ISLAM DANS LE MONDE

L'Islam est en complète évolution, nous l'avons précisé dans notre dernier ouvrage (1). N'étant plus sous la direction désastreuse des anciens Sultans de Stamboul, il prend maintenant son essor. Contrairement à ce que prétend un écrivain mal renseigné, il ne s'occidentalise pas; mais, grâce au Coran qui permet toute adaptation, il utilise les découvertes modernes pour les faire servir à ses fins propres.

Le grand animateur de la politique islamique actuelle est S. M. Ibn Séoud, roi du Hedjaz et du Nedjed, homme d'Etat de la plus haute valeur, à l'esprit très ouvert, aux conceptions justes et grandioses. Sans adopter l'ascétisme un peu trop rigoriste de ceux qu'on appelle ici les Wahabites, il a su redonner à la religion un renouveau de foi.

Il a su également, grâce aux fortes semences jetées dans la foule musulmane venue de tous les points du globe lors des pèlerinages annuels, pré-

(1) *L'Islam et l'Asie devant l'Impérialisme*, 1 vol.

parer la solidarité entre tous les Musulmans, pour faire d'eux un bloc d'une puissance politique et sociale, ce dont, au dehors, on ne se rend pas encore compte. C'est ainsi qu'à propos des événements de Palestine, et en ne parlant pas des protestations des Musulmans plus proches de l'Europe, un Congrès se tient à Java, dans les Iles Néerlandaises, région si éloignée qu'on ne croyait pas devoir être touchée et profondément secouée par ces incidents. Cette coopération est caractéristique.

L'Islam entend que partout on ait le respect de ses croyances, de ses droits, et veut qu'en tous pays ses adeptes ne subissent pas des traitements injustes.

Or, cette union devient une force irrésistible quand elle est pratiquée par près de quatre cent millions d'individus.

L'Islam, toutefois, n'a nullement l'intention de grouper tous les Musulmans en un seul empire ou d'en faire une confédération générale, chose impossible d'ailleurs. En dehors des Terres d'Islam (Dar-ul-Islam), c'est-à-dire de l'Arabie, de l'Anatolie, de l'Égypte, de la Palestine, de la Syrie, de la Mésopotamie, de la Perse, de l'Afghanistan et de la Cyrénaïque, l'Islam ne voit aucun inconvénient à ce que les Musulmans des autres pays soient soumis à une domination étrangère, à condition que leur religion et leurs coutumes soient respectés et que leurs biens et leurs personnes ne subissent aucun dommage.

On comprend l'effet désastreux produit dans tous ces milieux par l'occupation par la France et l'Angleterre des Terres Sacrées, malgré toutes les promesses solennelles faites au moment du danger.

L'Islam n'oublie pas que c'est grâce à ses soldats, à ses tribus, à ses ouvriers, que le canal de Suez n'a pas été occupé par l'ennemi commun, que la Perse et les Indes n'ont pas été envahies, qu'une partie de l'armée turque a été immobilisée au Hedjaz et en Syrie, — ceci pour l'Orient — et qu'en Occident trois cent mille tombes de Musulmans ont été creusées en terre de France.

Quelle a été sa récompense ?

Les engagements pris en Orient n'ont pas été tenus ; il en a été de même en Afrique.

C'est sur cet état d'esprit qu'il faut tabler pour juger froidement et nettement les choses, car il constitue un fonds de mécontentement général succédant à une douloureuse surprise. La France surtout, dont les traditions d'honneur chevaleresque et de sûreté dans la foi jurée étaient proverbiales en Orient, a été atteinte dans son prestige, d'autant plus qu'elle s'est mise à la remorque de sa voisine, l'Angleterre, qui, entre parenthèses, s'en montre actuellement peu reconnaissante, retombant dans son égoïsme proverbial. Toutes les personnes à qui les Egyptiens auront consenti à dire la vérité, ont pu se rendre compte du discrédit jeté sur nous dans ce pays où nous avons gardé une influence que les Anglais ne parvenaient pas à détruire.

Ce mécontentement s'est aggravé par la connaissance qu'ont les élites de notre attitude vis-à-vis des populations de nos autres colonies. Nous avouons en avoir été nous-mêmes frappés.

Pour avoir une conception exacte de l'Islam et bien que ce ne soit pas le sujet spécial de cet ouvrage, mais ce qui est nécessaire de connaître

pour nos colonies islamiques, il est utile d'esquisser rapidement la situation en Orient.

Les Terres Sacrées, sauf l'Arabie, la Perse et l'Afghanistan, ont été occupées par l'Angleterre et par la France, en violation de tous les engagements. Et quelle occupation !

Nous n'avons jamais osé, par respect pour notre pays, relater les faits atroces, dignes de l'Inquisition, dont ont été victimes les Syriens, dans leurs biens et dans leurs personnes. Quant au pays, morcelé en dépit du bon sens, livré à des dizaines de mille étrangers (Arméniens et Tcherkess) qui réclament maintenant leur statut spécial, il est dans un état lamentable. L'exode de la population est continu; il constitue un danger, car, aux Etats-Unis, les Arabes, devenus citoyens américains, ont constitué un groupement puissant, chargé de défendre et de soutenir la mère-patrie et ses vrais défenseurs. Nous pouvons nous attendre à des événements fâcheux.

Les Libanais eux-mêmes sont mécontents et ils manifestent contre leur clergé coupable de les avoir trompés sur les intentions de la France qu'il a fortement contribué à attirer chez eux.

Croit-on que la cession de nouveaux territoires Syriens à la Turquie, par le nouveau traité avec cette puissance, et en dépit des termes formels du mandat, soit de nature à nous rallier les mécontents ?

Le calme règne à la surface; les lèvres ne laissent échapper aucune plainte; mais le feu couve.

N'oublions pas que les Syriens et les Libanais sont les peuples les plus évolués de l'Orient, que

leurs anciennes querelles, attisées par des gens cherchant à pêcher en eau trouble, sont bien près de se transformer en entente sincère et durable, et que tous demandent ceci : Ils seront libres et débarrassés de toute domination, de toute une organisation étrangère se superposant à la leur. Ils passeront un traité d'alliance politique et de collaboration économique avec la France qui sera leur égide et aura le droit d'avoir une base navale et militaire à Alexandrette.

La politique suivie tout récemment par l'Angleterre n'est pas sans ajouter à la sourde agitation présente.

L'Égypte et l'Irak vont recouvrer — du moins en apparence — leur indépendance et seront bientôt membres de la Société des Nations. La Transjordanie, bien qu'elle virtuellement transformée en colonie, ne tardera guère à être émancipée et à se souder au royaume du Nedjed et du Hedjaz. Quant à la Palestine, les déclarations faites à un de nos confrères par Moussa Kazem pacha, président du Comité Exécutif Arabe, et par le grand mufti, Hadj Amin el Hosseini, sont caractéristiques :

— Nous ne pouvons admettre que les Sionistes viennent s'installer dans notre pays, que nous occupons depuis tant de siècles, avec la prétention d'en devenir les maîtres. Au congrès récent de Zurich, avec l'approbation de tous, un de leurs leaders a déclaré ceci : « Nous voulons arriver à ce que la Palestine soit aux Juifs comme l'Angleterre est aux Anglais. » (Paroles prononcées par Moussa Kazem pacha.)

— Les Arabes, a dit de son côté le grand mufti, ne détestent pas le moins du monde les Juifs et ne demandent qu'à vivre en paix avec eux, comme ils l'avaient toujours fait jusqu'à la déclaration Balfour. Contre les conséquences de cette déclaration nous ne cessons de lutter, et tous les Musulmans du monde nous aideront. On ne peut pas nous reprocher de ne pas vouloir subir la domination de gens venus de l'extérieur.

Dès 1924 (1) nous avons écrit :

Les Sionistes devront singulièrement diminuer leurs prétentions s'ils veulent s'entendre avec les Arabes. Ils n'auront garde d'oublier qu'ils ont en face d'eux plus de trois cent millions de Musulmans et que leurs tergiversations actuelles, jointes aux tendances très anglophiles de certains de leurs dirigeants, peuvent leur causer un grave préjudice *et l'extermination finale*.

Les plus clairvoyants (des Sionistes) ont sans aucun doute l'intuition qu'ils ne peuvent être absolument sûrs du concours absolu et continu de l'Angleterre. Celle-ci n'est-elle pas obligée, à cause des Indes et des pétroles, d'entrer en composition avec les Arabes? Depuis un an les dirigeants sionistes de Londres ne se sont-ils pas aperçu d'un changement notable chez les Anglais, surtout de la part du Colonial Office ?

La Grande-Bretagne ne fait pas, en effet, de sentiment. Quand elle perçoit le danger de certaine politique, elle opère une volte-face. Or, elle a suivi le mouvement islamique et elle a vu que les Indes étaient de plus en plus menacées.

(1) *La Révolte Arabe*, 2^e volume, pages 200 à 202.

Il est vrai, toutefois, qu'à l'heure présente, le gouvernement travailliste paraît, par une répression sauvage, illégale par ses procédés, donner raison aux Sionistes. Il a, en effet, besoin pour certaines questions financières, de rechercher l'appui des Israélites; mais cette manière de faire ne pourra durer. En tout cas, elle est pleine de dangers prochains. Libre à la Grande-Bretagne de persévérer dans cette mauvaise voie.

Le manifeste de S. M. Ibn Séoud, pendant le dernier pèlerinage, le traité d'amitié passé entre l'Iman Mahmoud Yaha, souverain du Yémen, et la Russie des Soviets (novembre 1928), le traité d'amitié signé entre l'Allemagne et S. M. Ibn Séoud le 26 avril 1929, sont des indices d'une grande gravité.

L'abjuration de 20.000 chrétiens en Anatolie et leur conversion à l'Islam sont également symptomatiques.

L'appel au secours contre l'Italie, adressé aux Musulmans du monde par les Arabes de Cyrénaïque (Terre d'Islam), appuyés par la Tripolitaine, est un indice inquiétant.

La lettre suivante que nous venons de recevoir au sujet de ces nouvelles, fera connaître leur importance. Elle émane de M. Azhari, notre correspondant en Orient, notre ancien collaborateur de l'*Orient-Arabe*, de l'*Asie-Arabe* et de la revue *Arafât*.

Les nouvelles relations diplomatiques entre les U.R. S.S. et l'Allemagne, d'une part, et les Arabes, d'autre part, vont avoir pour conséquence le développement

du commerce germano-moscovite avec toute l'Arabie ; disons plutôt, avec tous les pays islamiques.

Un exemple ! La Perse est mise en relations commerciales très suivies avec le Yémen par les Moscovites ; la route ordinaire des bateaux russes va de Batoum, sur la Mer Noire, à Hodeidah, sur la Mer Rouge.

Les Turcs de Trébizonde et de Smyrne emploieront le même intermédiaire dans un avenir peu éloigné (1).

Les Yéménites sont loin d'être satisfaits de la manière d'agir britannique. Au fond, ils réclament Aden qui fait partie du *Darou 'Uslami*. De là la dernière guerre où les Anglais ont su profiter de leurs avions incendiaires pour asphyxier les cités et villages Yéménites.

De leur côté, les Allemands, en se mettant d'accord avec Ibn-Séoud, s'infiltrèrent dans le commerce que crée le pèlerinage.

La flotte commerciale allemande s'est énormément développée ces derniers temps, car elle s'empare peu à peu du trafic entre Java et les Philippines et Djeddah, le port de La Mecque. Les flottes des firmes, comme la Hambourg-Amerika, le Nordeutscher Lloyd et la Richmers, sont en plein développement dans l'Océan Indien et la mer Rouge.

La force de l'infiltration germano-moscovite provient de ce que Russes et Allemands se présentent *purs de toute ...idée de croisade et de toute visée coloniale*.

Par contre, l'occupation de la Syrie met malheureusement la France dans une situation qui appelle le doute et la méfiance du monde musulman tout entier.

Il y a des gens qui vont tout de suite se figurer que

(1) Les difficultés diverses suscitées par le Gouvernement d'Angora pour arrêter le pèlerinage des Turcs, ont provoqué une telle réaction en Anatolie, qu'un changement d'attitude a été nécessaire.

les U.R.S.S. et l'Allemagne cherchent à *travailler* contre les Anglo-Latins en Orient. Rien de cela n'est réel ! Ce qui a mis la Moscovie en relations avec le Yemen, c'est l'affluence des quarante millions de Musulmans du Caucase, de la Crimée, de la province de Kazan, de la Sibérie, du Turkestan, de la Mongolie et d'ailleurs. Ces Musulmans ont besoin de traverser la mer Noire, les Dardanelles et le canal de Suez pour aller à Djeddah et au mont Arafât.

Les pèlerins persans se voyant, autrefois, arrêtés par les Anglais sur la route de Bagdad et du golfe Persique, finirent par se joindre aux Moscovites, en prenant la voie de Bakou à Batoum, et de là à Suez et au Hedjaz. De même, les Turcs anatoliens de Sinope, de Trébizonde et de Constantinople. A ceux-là se joignent, peu à peu, les pèlerins bulgares, yougo-slaves, roumains, albanais et autres balcaniques qui viennent s'embarquer à Varna ou sur les bords de la mer de Marmara.

Vous pouvez vous demander, cher monsieur Jung, quels avantages peuvent retirer les Arabes de leurs traités avec les Moscovites et les Germaines. Ces avantages sont multiples. Ne citons, en cette occasion, que la nécessité pour le Yemen et le Hedjaz de se mettre en relations commerciales et économiques rapides avec les Turcs, les Persans et tous les Musulmans nordiques, jusqu'en Pologne.

En outre, les Arabes ont besoin d'attirer vers eux des officiers pour organiser leurs armées, et des professeurs de toutes sortes, afin de pouvoir sortir du goufre de la décadence.

Vous pouvez encore vous demander par quels intermédiaires les Moscovites et les Allemands parviennent à se mettre en rapports intimes avec les Arabes. Eh bien ! tout simplement par l'intermédiaire des Juifs, des Grecs, des Chaldéens et des Arméniens. Tous ceux-

là connaissent les coutumes et les langues des Musulmans. Ils profitent, en outre, de l'aide des Anglo-Latins, en qualité de minorités méritant la protection occidentale.

Voilà ce qui leur permet de s'enrichir en servant de lien entre les Musulmans et les Nordiques. Comprenez alors pourquoi ces deux mondes si différents sont mis en contact intime par les plus habiles des truchmen.

Le manifeste de S. M. Ibn Séoud est à retenir.

Sa parole, nous écrit un autre de nos correspondants, court actuellement comme une puissante lumière chassant les ténèbres accumulés sur le Daroul'islam.

Il dit :

Je jure par Dieu, Maître des Cieux et de la Terre, que je n'aime nullement ce que l'on appelle la splendeur royale et toutes les fastueuses cérémonies qui entourent les trônes. Mon seul but est de servir Dieu, en aidant à la mise en pratique de Sa Sainte Loi, afin d'unir dans la concorde véritable tous les fidèles serviteurs du Tout Puissant.

J'espère voir un jour les Musulmans s'unir fraternellement sur la base établie par le Coran. Cette superbe union, je serai heureux d'en faire partie et d'y être utile.

J'en serai membre, mais nullement mû par l'idée d'y paraître avec quelque supériorité ou quelque privilège quelconque. Mon but est d'y être considéré comme un simple frère servant ses chers frères, sans la moindre prérogative ni droit exceptionnel d'aucune sorte. A moi se joindront, n'en doutez point, toute ma

famille, toute ma brave armée, tout mon noble et généreux peuple.

Que Dieu — gloire à Lui ! — soit témoin de ce que je dis là !

Devant cet état d'esprit, qu'allons-nous faire ?

Voici ce que nous écrivait ces jours-ci un des plus avisés délégués Arabes à Genève :

La France seule apparaîtra en Orient sous la face sinistre d'un tyran, d'un oppresseur.

Si je n'étais profondément ami de la patrie de la Révolution et des Droits de l'Homme, j'aurais souhaité de tout mon cœur que la France conservât longtemps cette attitude en Syrie pour finalement aboutir à une catastrophe.

Mais, au contraire, je souhaite de toutes les forces de mon âme qu'elle suive le chemin de l'Angleterre en Egypte et en Irak, et qu'elle couronne au plus vite son œuvre en Syrie par une action de libération solennelle de ce peuple qu'elle a divisé, maltraité et opprimé de différentes façons depuis qu'elle est entrée en Syrie.

Ne souhaitez-vous pas comme moi une pareille issue glorieuse de l'occupation française ?

Quelques jours auparavant, M. Tardieu, devenu depuis Président du Conseil, mais alors simple ministre de l'Intérieur, prononçait un grand discours politique à Delle (Territoire de Belfort) et faisait grand état de l'augmentation de notre domaine colonial par la Syrie.

Que faisons-nous donc des engagements internationaux et du mandat A ?

C'est un lapsus regrettable, dira-t-on. Soit, mais de telles paroles, reproduites par nos adversaires, nous font du mal dans le monde entier et en particulier dans les milieux, si attentifs, arabes et islamiques. Leur répercussion est dangereuse.

Maintenant que nous avons un aperçu succinct et rapide de la question islamique, il est temps d'aborder celle relative aux Musulmans de l'Afrique du Nord.

III

LA SITUATION DES ARABES EN ALGÉRIE

Le 29 octobre dernier (1929), à Marseille, M. Mercier, commissaire général du centenaire de la France africaine, a, en présence de M. Bordes, gouverneur général de l'Algérie, fait une conférence et prononcé les paroles suivantes :

Le centenaire de la France africaine doit être la glorification des méthodes françaises de colonisation ; nous n'avons pas, en effet, comme les Anglo-Saxons, anéanti les indigènes des pays dont nous avons entrepris la conquête ; *mais nous leur avons donné une patrie et une civilisation...*

Il nous serait, certes, fort agréable d'applaudir à ces belles paroles si, en ce qui concerne l'Afrique du Nord tout spécialement, elles pouvaient s'appliquer aux populations indigènes, c'est-à-dire aux Arabes et aux Berbères.

Or, il n'en est rien. Les faits les plus patents le prouvent. L'exposé de la situation le démontrera d'une façon péremptoire.

Même en ce qui concerne d'autres colonies, elles ne sont pas tout à fait exactes, bien que nos méthodes aient été tout autres. Il est bon d'en parler dès maintenant. Cette démonstration fera ressortir plus vivement la différence de traitements dont sont victimes les habitants du Nord-Afrique.

Étudions, par exemple, l'Indo-Chine. La Cochinchine, colonie, a été conquise en 1860 ; pendant vingt ans, ce sont des amiraux — fins diplomates et administrateurs d'une rare compétence — qui ont gouverné le pays. Le Tonkin, l'Annam, le Cambodge, le Laos, pays de protectorat, ont été occupés plus de vingt ans après.

Dans toutes ces contrées nous n'avons pas eu à donner une patrie et une civilisation aux habitants qui avaient leurs patries, leurs souverains, leur civilisation ancestrale, des codes précis et toujours en vigueur, leurs fonctionnaires, etc.

Dans nos rapports avec la population, nous nous sommes toujours appliqués, dès les débuts, à ne pas la molester, à ne rien changer aux lois qui la régissaient, aux coutumes qui la guidaient, aux agents de l'autorité qui la commandaient. Jamais, pour des besoins plus ou moins licites ou fallacieux, nous ne nous sommes permis de toucher à ses biens et nous n'avons cherché à la refouler en arrière pour profiter de ses belles terres. Si des concessions ont été accordées à nos compatriotes, elles ont été prises dans des territoires abandonnés depuis longtemps et dont les habitants avaient disparu, les hommes tués par les Pavillons Noirs et les femmes et les enfants emmenés dans les provinces du Sud de la Chine ; ailleurs, on a donné des terres et des

mines dans des régions montagneuses, couvertes de forêts ou de brousse.

Notre manière de coloniser a été simple et juste : contrôle des mandarins, développement de l'instruction, réforme des impôts, surveillance de la justice indigène, inspections sanitaires, construction des routes, ponts, ports, chemins de fer, conseils agricoles, irrigation, etc., etc.

Le résultat a été probant. L'Indo-Chine est devenue de plus en plus prospère. Le travail accompli par nous a été fécond. Et quelle simplicité ! Dans les provinces les plus riches et les plus peuplées, nous étions tout au plus huit fonctionnaires français, y compris l'agent des postes, le conducteur des travaux et le percepteur, avec cent soldats de la garde indigène commandés par trois de nos compatriotes ; dans maintes provinces, nous étions deux à la Résidence, plus un postier et un conducteur des travaux publics.

Nous ne coûtions pas cher au budget et nous accomplissions de bonne besogne.

Sauf des cas extrêmement rares, les Français pouvaient aller partout sans aucuns risques.

La véritable méthode de colonisation, la voilà, sans bureaux indigènes, sans services de renseignements, sans une foule d'agents et de fonctionnaires n'ayant aucune connaissance de leurs fonctions et de leurs devoirs.

Comme propriétaire-planteur, il y a trente ans, loin dans la montagne, nous avons vécu de longs mois avec notre famille, sans gardiens autres que ceux du troupeau, avec un village annamite créé par nous à nos côtés, et n'ayant aucune clôture

autour de notre maison. Jamais nous n'avons eu quoi que ce soit à craindre.

L'Indo-Chine a été une vraie pépinière d'administrateurs, intègres et avisés, dont les retraités auraient dû être appelés en Syrie et au Liban — et aussi en Rhénanie dès 1920 — au lieu d'agents de toutes sortes, habitués aux « fantaisies » africaines, et d'officiers installés dans des postes pour lesquels ils n'avaient jamais reçu les brevets d'aptitude indispensables.

Telle est l'œuvre à laquelle nous avons assisté jusqu'en 1903 ; mais, depuis 1909 surtout, absorbé par les questions orientales, nous avons perdu le contact permanent avec les colonies et nous ne pouvons connaître la raison profonde du mécontentement actuel. Des attentats audacieux ont eu lieu ; des complots d'une large envergure, ayant pour but le massacre des Français, ont été découverts. Que s'est-il donc passé depuis vingt ans ? Est-ce l'œuvre des politiciens appelés à diriger le pays et ne tenant pas compte de l'avis des anciens administrateurs ? L'arrivée, là-bas, d'un vieil indo-chinois suffira-t-elle à enrayer le mouvement ? Nous le souhaitons.

A Madagascar, la méthode a été la même ; le général Galliéni avait « fait ses classes » au Tonkin, à Langson, où il commandait la province.

Quand on établit une comparaison entre notre manière d'agir en ces pays et celle que nous avons adoptée en Afrique du Nord, on éprouve un grand malaise. Les vieux coloniaux, comme nous-même, évitions d'en parler. Il a fallu la nécessité de réagir, nécessité politique et de sûreté, pour que nous ayons

consenti à porter le fer rouge dans cette plaie honteuse.

Qu'avons-nous donc fait dans le Nord-Afrique ?

Certes, quand on a parcouru notre empire africain du Nord, on ressent une impression de grand orgueil ou, si ce sont des étrangers qui viennent en touristes, de profonde stupéfaction devant l'œuvre accomplie par nous. La vue des ports, des chemins de fer, des routes, des grands centres créés ou développés, des exploitations agricoles savamment dirigées, des industries créées, des gisements miniers exploités, l'énorme trafic qui résulte de cet effort incessant des 700.000 Européens d'Algérie, la richesse qui en résulte, dénotent un labeur, une persévérance dignes d'éloges, et l'on conçoit aisément qu'on en soit fier.

Pourquoi faut-il qu'une ombre vienne ternir ce tableau enchanteur ?

A côté se trouvent en effet cinq millions d'hommes, les anciens possesseurs du pays, les Berbères et les Arabes, tous musulmans, refoulés peu à peu en arrière, vers le Sud. Quel rôle jouent-ils actuellement ? Quels sont leurs droits et leurs devoirs ? De quelle manière les traitons-nous ?

Afin de ne pas être taxé d'exagération dans ce que nous allons établir — reproche facile de tous ceux qui ne veulent ni voir ni entendre, — nous donnons quelques extraits de la brochure de M. Mélia sur *Le Centenaire de la Conquête de l'Algérie et les réformes indigènes*. M. Mélia a été chef de cabinet de M. Luteaud, gouverneur général ; c'est dire qu'il doit connaître les défauts de la cuirasse. En même temps il semble s'être illusionné,

volontairement ou non, sur notre manière d'agir, et vouloir tempérer ses observations et ses critiques par un encens du plus bel aloi. Qu'on juge de ces contradictions !

La France en Afrique du Nord ne prend pas figure d'impérieuse conquérante, comme autrefois les maîtres romains, ou de vainqueur pillard comme les chefs vandales ou turcs. Elle apparaît comme la rédemptrice des maux jadis soufferts, comme la dispensatrice de l'espérance et du bienfait.

La conquête de l'Algérie n'a pas été que le triomphe de la force; elle a été surtout le triomphe de la bonté et de la générosité... C'est, en effet, par son génie colonisateur et par son amour que la France, en même temps que la conquête du sol, a fait la conquête du cœur des Indigènes.

— Or, que va-t-on faire pour la célébration du centenaire? On va faire des films qui rappelleront le débarquement de 1830... On fera ainsi se souvenir aux Indigènes comment leurs pères ont été battus, comment on s'est emparé de leur terre natale.

— Comment, après la glorification de son œuvre d'entière francisation au profit des Indigènes israélites par le décret du 24 octobre 1870, et des fils d'étrangers par la loi du 26 juin 1889, la France pourra-t-elle expliquer l'abandon politique et social dans lequel elle laisse les Indigènes musulmans d'Algérie qui, élèves dans nos écoles, participent à notre vie intellectuelle, qui, soldats, participent à notre vie nationale jusque dans la mort, et qui, ensuite, sont tenus à l'écart ?

— ...Les Indigènes musulmans d'Algérie sont traités ou bien en suspects, ou bien en inférieurs. Tout devient, à leur encontre, mesure d'injustice ou loi d'exception.

Ils vivent hors l'égalité (durée du service militaire plus longue, différence de rang et de solde entre gradés, etc.). Ils sont exclus de tout achat des terres de colonisation. Ils sont hors la justice, soumis aux tribunaux répressifs et aux Cours criminelles.

Ils sont hors l'équité. Aux fonctionnaires indigènes on n'accorde ni traitements égaux à ceux des fonctionnaires français ou européens, ni le tiers colonial; pour les travailleurs indigènes ne s'applique nulle part la formule « à travail égal, salaire égal ».

Ils sont soumis au régime de l'indigénat : mise en surveillance, amendes collectives, séquestre des terres, législation forestière...

A ceux qui iront en Algérie en 1930 qu'aurons-nous à montrer ? A côté des fermes opulentes des Français et des étrangers, l'immense pauvreté de la masse indigène ? A côté des habitations confortables des Européens, le lamentable gourbi, honte de toute notre mise en valeur de l'Algérie ? Le burnous en haillons et la misère physiologique du peuple musulman ? L'arsenal de nos lois d'exception, de nos décrets et tribunaux d'exception, qui continue à se dresser contre ce malheureux peuple indigène, toujours tenu en suspicion et pourtant si loyal, si honnête et si fidèle ?

— C'est sur le prolétariat indigène, sans cesse grandissant, aux salaires de famine et à la faim jamais apaisée, que compte le communisme, et aussi sur ces intellectuels que notre égoïsme social et politique aura rejetés de notre société.

— En faisant, en effet, par ses traditions et par ses lois, que l'Algérie jouit déjà des plus grandes libertés qui soient : liberté de pensée, liberté de presse, liberté de réunion, la France permet à tous les Indigènes de réfléchir sur leur propre condition, de formuler publiquement leurs revendications et de s'unir pour les faire triompher.

Cette dernière assertion est particulièrement fausse. On le verra plus loin par des faits probants; mais, tout de suite, nous devons citer un exemple : l'Emir Khaled, petit-fils d'Abd-el-Kader, ancien capitaine, officier de la Légion d'honneur, élu par les Arabes dans les Assemblées Algériennes, mais « sujet » français, a été expulsé d'Algérie pour avoir défendu ses corrégionnaires contre l'injustice des lois qui les régissent. La colère, la haine, la rage de ceux dont il a dévoilé les méfaits l'ont poursuivi en France, en Egypte et ailleurs. N'oublions pas la position sociale de cet Emir au point de vue musulman. Nous en reparlerons.

L'Emir Khaled a, en 1924, fait à Paris plusieurs conférences qui ont paru en brochure. Nous en extrayons les passages relatifs au traitement actuel des indigènes. Dans un des chapitres suivants nous aborderons le sujet des revendications arabes.

— Par la suite, les Indigènes se sont aperçus à leur détriment, que d'aussi belles déclarations (respect de leurs lois, etc.), ne devaient subsister qu'en paroles. En effet, comme du temps des Romains, les conquérants s'approprièrent les terres fertiles, les plus riches contrées. Jusqu'à nos jours, on continue la création de nouveaux centres de colonisation, en enlevant aux Indigènes ce qui leur reste de terres arables.

C'est notre main-d'œuvre qui a largement contribué à la transformation du pays et à l'enrichissement des nouveaux venus, avec des salaires de 2 à 4 francs la journée de 14 heures.

— Les Indigènes sont surtaxés et la répartition du budget ne tient aucun compte de leurs besoins spéciaux. Nos douars sont sans route et nos enfants sans

écoles. A Alger-ville, il y a 6.000 enfants musulmans des deux sexes dans la rue. Dans les trois départements algériens, il y en a 600.000.

Pas bien loin d'Alger (30 kilomètres) on trouve des tribus dont les territoires sont sans école, sans route, sans fontaine, sans pont ou passerelle. Des agglomérations importantes sont dépourvues de tout.

La population musulmane est régie par des lois spéciales. Certaines de ces lois qui instituent les tribunaux d'exception pour nous, datent des 29 mars et 30 décembre 1908.

Les biens habous (biens du culte) qui se chiffraient par des centaines de millions de francs et qui servaient à l'entretien des monuments religieux et à secourir les pauvres, ont été rattachés au Domaine, distribués ou vendus au gré du maître.

— Pour les communes de plein exercice (élisant leur conseil) auxquelles sont rattachés certains douars les intérêts des indigènes qui ne votent pas, mais qui payent, sont sacrifiés aux intérêts de quelques douzaines d'électeurs européens qui ne payent pas grand chose.

Dans les communes mixtes, dirigées par des administrateurs, les populations indigènes de ces communes sont soumises aux lois d'exception : indigénat, tribunaux répressifs, cours criminelles et surveillance administrative.

Pour elles la civilisation c'est l'impôt, c'est l'amende, c'est la réquisition arbitraire, c'est l'expropriation, c'est la ruine.

Dans les territoires militaires, administrés par les officiers des affaires indigènes, c'est le régime du sabre, sans contrôle ni frein.

— La conscription totale a été appliquée, malgré le statut personnel, et bien qu'elle soit réservée aux seuls

citoyens français jouissant de tous leurs droits civils.

Nos officiers ne parviennent pas aux grades supérieurs, malgré l'instruction élevée de certains d'entre eux. Nos sous-officiers sont à la solde journalière, bien inférieure à la solde mensuelle des sous-officiers français. Les enfants des colons font 18 mois de service, ceux des indigènes algériens deux ans. (Ceci était écrit en 1924.)

Qu'on ne croie pas que ces écrits émanent d'esprits aigris, de contempteurs acharnés de la France. Ils sont corroborés par des Français clairvoyants, honnêtes, justes, tels que MM. Emile Larcher, juriste éminent, professeur de droit à l'Université d'Alger ; Lisbonne, des Délégations financières d'Algérie ; Edmond Giraud, président de ces Délégations. Ce dernier déclarait en 1918 :

— Disons-le une fois de plus et ne cessons de le répéter : la question indigène est l'une des questions essentielles de l'Algérie, pour ne pas dire la plus essentielle.

Et d'elle dépend tout l'avenir de notre France Africaine, avait accentué en 1889 M. Maurice Wahl, professeur qui, parlant de l'Algérie romaine, écrivait :

Si l'on regarde l'Algérie de plus près, on s'aperçoit que tout cet éclat de prospérité n'était qu'à la surface. Les citadins brillants, les riches propriétaires ne formaient dans la population qu'une faible minorité. Comme tout le reste du monde romain, l'Afrique avait ses esclaves, une plèbe agricole. Les Mauritanies, où la colonisation romaine ne dépassait pas beaucoup le littoral, ne subirent pas un aussi complet asservissement ; mais les tribus avaient des chefs, protégés et

clients du gouvernement, exploiters sans pitié. L'opulence de l'Afrique était faite de ces misères.

De quel œil la multitude des affamés et des ignorants devait-elle regarder les villes somptueuses et les portiques et les thermes de toute cette vie élégante et raffinée? De longues rancunes, d'inexplicables haines couvaient dans ces masses silencieuses et méprisées.

Histoire d'hier, histoire d'aujourd'hui. En pratiquant cette politique dans le monde, Rome, au jour du danger, ne fut plus soutenue par ses tributaires et sombra. Triste leçon. Servira-t-elle ?

IV

La Situation des Arabes en Algérie (Suite)

Le régime par lequel sont régis les indigènes d'Algérie est à exposer en entier.

L'indigène Algérien est sujet Français, il n'est ni électeur, ni éligible ; à l'étranger, il est considéré et traité comme nous tous. Bien qu'il soit porté sur le tableau de recrutement, il ne jouit pas automatiquement de la nationalité française comme l'obtiennent les fils d'étrangers acceptant sans opposition de prendre part aux opérations de recrutement.

L'indigène qui veut aller en France, venant d'Algérie, terre française, n'est pas libre de le faire, s'il ne remplit pas certaines conditions (décrets des 7 août 1926 et 4 avril 1928). A ce sujet, citons le propos à la tribune de la Chambre des députés, de M. Charles Reibel, député de Seine-et-Oise, le 11 juillet 1927 (citation prise dans la brochure de M. Melia) :

Il est inadmissible que vous comptiez, pour établir le nombre des députés, des étrangers, même ceux qui ont combattu, durant la guerre, contre la France, et qu'au contraire, en Algérie, vous ne teniez aucun compte des indigènes, que vous considériez ceux-ci, pour ainsi dire, comme des animaux.

Je répète que c'est un défi lancé aux populations de

nos colonies qui sont venues toutes accomplir leur devoir durant la guerre et verser leur sang sur nos champs de bataille.

Nous avons vu quelle est l'organisation intérieure du pays : communes de plein exercice, communes mixtes, territoires militaires. Nous ne reviendrons pas sur ces données qui, quoique succinctes, donnent un aperçu de la situation faite à l'indigène.

Ce dernier n'est pas instruit. Les établissements coraniques qui contenaient plus de 300.000 élèves, avant la conquête, ont été supprimés. Il y a actuellement 220 écoles indigènes, y compris les écoles gourbis, qui enseignent à 38.000 personnes (sur une population de 5 millions d'Arabes). Détail caractéristique : une école coranique ne peut se trouver dans un rayon de trois kilomètres d'une école française.

L'indigène ne peut acquérir de terres de colonisation. Il est traité comme un pestiféré. Le « droit à la terre » lui est enlevé. Le grave journal *Le Temps* a accentué la chose en publiant ces dernières années un article dans lequel il s'élève contre cette audace des indigènes de vouloir racheter au prix fort des terres qui ont été enlevées à eux ou à leurs ascendants ou à d'autres indigènes. Nous donnons en appendice cette documentation, ainsi que la réponse qui fut faite par le journal *Akhbar* (1).

Ce « droit à la terre » pour les indigènes est, paraît-il, un danger pour la souveraineté française, et aurait, disent les opposants, des inconvénients

(1) Appendice n° 1.

économiques, l'indigène se souciant peu d'appliquer les méthodes modernes d'exploitation, « l'éducation de nos sujets en étant à ses tout premiers débuts ». Comment se fait-il, alors, que les indigènes sont toujours les auxiliaires des colons ?

Si nous étudions la question de la grande colonisation, nous voyons, en effet, d'étranges phénomènes de tous ordres. Parcourons le livre de M. Victor Spielman sur les Grands domaines Nord-Africains :

— COMPAGNIE GÈNEVOISE : concession de 20.000 hectares de terres domaniales aux environs de Sétif (département de Constantine).

Résultats en 1870 : Européens, 428; indigènes, 2.917; revenus annuels, 321.920 francs.

Résultats en 1923 : Européens, 105; indigènes, 3.571; revenus annuels, 1.277.000 francs.

Remarquons, dit M. Spielmann, que c'est dans le département de Constantine qu'ont été formées, pour la grande partie, ces concessions impériales. C'est près de 400.000 hectares, les régions les mieux dotées, y compris les 160.000 hectares de forêts du littoral (chêne-liège) qui ont été attribués aux favorisés du régime. Conséquences politiques: insurrection de 1871; conséquences économiques: inquiétantes pour l'avenir.

Les autres soulèvements n'ont-ils pas aussi pour cause — en grande partie — l'expropriation des terres des Indigènes et le refoulement de ceux-ci vers les steppes incultes des deux colonies ?

Ce n'était vraiment pas la peine d'exproprier des milliers d'indigènes de la région sétifienne pour livrer leurs terres à des spéculateurs étrangers, quand on constate qu'en 1925 il reste à peine 105 colons européens sur une concession de 20.000 hectares *qui sont travaillés exclusivement par des indigènes.*

— LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIENNE ET LA COMPAGNIE ALGÉRIENNE : Concession : 100.000 hectares, prélevés dans les trois provinces. Comme les ressources domaniales sont peu considérables, on restreint la part territoriale à faire aux indigènes (lettre du maréchal Mac-Mahon aux commandants de province). De ce fait, les agents de la Société eurent toute latitude pour prendre sur place au choix des terrains.

Actuellement, et à la suite de ventes directes, la Société possède encore 71.000 hectares, dont 11.682 exploités par la Compagnie et des locataires européens, et 59.025 par les indigènes.

— *Domaine de l'Aubra et de la Macta* (25.000 hectares), dans la province d'Oran.

Par suite de mauvaises exécutions du contrat, le domaine fut mis en vente, en 227 lots dont la plus grande partie fut achetée par quatre européens.

M. Spielmann donne ensuite quelques exemples sur les grandes expropriations :

— *La tribu des Hachem* (département de Constantine) fut dépossédée de toutes ses terres — 50.000 hectares — et frappée d'une indemnité de guerre, après l'insurrection de 1871. On leur a offert 20.000 hectares de terres stériles qu'on devait aménager grâce à l'hydraulique agricole, ce qui ne fut jamais exécuté.

— *Les Ouled Senane* (département d'Alger). — Depuis 1854 ils réclament vainement devant les tribunaux leurs 42.000 hectares de terres.

— *Succession habouss des Sidi-Moussa*, toujours entre les mains d'un administrateur séquestre, pour 1.200 hectares valant 5 millions.

— *Affaires des Ouled Sidi Brahim* (Alger) *expropriation des Beni-Sliman* (Alger), *affaire d'Aïn Manâa-Sâida* (Oran), etc... Dans cette dernière, un administrateur intervenait à coups de triques pour persuader les indigènes de céder volontairement leurs terres aux accapareurs qu'il accompagnait en calèche.

Les *Annales Africaines* écrivaient récemment :

La dépossession de l'indigène a été jusqu'à ce jour et surtout dans ces dix dernières années, un système du Gouvernement couramment appliqué avec l'assentiment d'une grande partie des délégations financières.

— L'indigène Algérien est soumis au code de l'indigénat. Les lois du 15 juillet 1914 et 4 août 1920 ont renforcé les prescriptions de ce code.

L'internement a été remplacé par la mise en surveillance forcée dans une tribu ou dans des camps, comme il en existe près de la frontière tripolitaine. Suspect, même pour ne pas être d'accord avec son caïd (parfois complice des autorités), un Algérien peut être déporté pendant plusieurs années, sans qu'on ait de ses nouvelles.

Le *sequestre* est la main-mise par l'Etat sur les biens, meubles et immeubles d'un particulier ou d'une collectivité. Les terres sont alors réservées à la colonisation et, si on les met en vente, les indigènes ne peuvent être acquéreurs.

Ne peuvent être admis comme acquéreurs que des Français d'origine européenne, ou des Européens naturalisés, a édicté un Gouverneur Général.

Les *amendes collectives* (que nos administrateurs ont transportées aussi en Syrie, terre de mandat A) sont appliquées pour des motifs souvent futiles.

Les *délits forestiers* sont applicables aux Indigènes dans des conditions telles que M. Jonnart, gouverneur général, disait à leur sujet :

Il n'est pas juste de contraindre un Indigène, vivant au jour le jour, à abandonner sa tente ou son gourbi pour garder pendant la nuit la demeure ou la propriété d'un colon aisé, pour veiller à la tranquillité des Européens du village voisin, alors que personne ne veille sur la vie des siens ou sur ses biens.

Tous les Indigènes qui habitent à proximité des forêts sont à peu près ruinés. On leur inflige des procès-verbaux pour des raisons absurdes. Aussi le code forestier est-il l'une des plus grandes plaies de l'Indigène.

Les *pouvoirs disciplinaires* des administrateurs et des juges de paix dépassent ce que la raison humaine peut imaginer. Les journaux les mieux pensants d'Algérie ont relevé les abus de pouvoir de ces messieurs, abus qui vont jusqu'au bâtonnement sous la plante des pieds, à l'emprisonnement sans motifs et sans recours possible.

A ce propos, citons cette note que la grande presse parisienne vient de publier (28 novembre 1929) :

La cravache des agents de police. — Le gouverneur général de l'Algérie a fini par s'apercevoir, au cours d'un déplacement, que nombre d'agents de police, particulièrement dans les petites villes, ajoutaient une cravache à leur équipement réglementaire.

Cette pratique lui est apparue intolérable. « Il importe, a-t-il signifié à ses subordonnés, que cette pratique cesse sans délai sur tout le territoire de l'Algérie. »

Comment une pareille pratique — puisque pratique il y a — a-t-elle pu se perpétuer jusqu'au centenaire de l'occupation française ?

Si M. Bordes se rend dans le Sud-Algérien, déguisé et en touriste, il verra d'autres choses plus graves encore.

La justice n'est pas égale pour les Européens et les Indigènes. Pour ces derniers, on a organisé les Cours criminelles, les tribunaux répressifs, les Conseils de guerre, les Commissions disciplinaires. Partout l'Indigène est traité comme un ennemi.

Haine et illégalité, tel est le double caractère des tribunaux répressifs, a écrit M. Emile Larcher qui ajoutait : Les inconvénients de la Cour d'Assises, si grands fussent-ils étaient moindres encore que les dangers de la Cour criminelle.

M. Morinaud, député-maire de Constantine, proposait à ce sujet :

En matière judiciaire pénale, suppression des tribunaux d'exception, des tribunaux répressifs et cours criminelles... Il est déplorable d'avoir à comparer les résultats des cours d'assises pour Européens avec ceux des cours criminelles, très dures pour les Indigènes.

*
**

Parlons maintenant des ouvriers algériens.

En 1910-1911, par suite des expropriations et des accaparements de terres, près de deux cent mille Algériens s'expatrièrent en Syrie, alors partie intégrante de l'empire ottoman. On arrêta cet exode qui menaçait les colons d'être privés de main-d'œuvre.

La guerre survint et on dut faire venir en France de nombreux indigènes d'Algérie. Un grand nombre sont demeurés dans la métropole et bien plus nombreux sont ceux qui sont accourus ici et d'autres qui voudraient bien les suivre. Les salaires de famine, les conditions de louage ou de métayage (Khammès) ne peuvent permettre à l'indigène de vivre en Algérie. En France, au moins, il a d'autres traitements.

Cette liberté d'aller et venir à son gré lui est cependant refusée. La restriction, édictée par une circulaire du Gouverneur général (10 septembre 1924) et annulée par le Conseil d'Etat (18 juin 1926) a été maintenue sous prétexte d'hygiène ; mais cette question hygiénique ne vise que l'indigène. En réalité, on cherche à conserver en Algérie cette main-d'œuvre si bon marché et à empêcher les indigènes de prendre contact avec les Français de la métropole.

En 1928, un décret exige d'eux des formalités spéciales et la justification d'un pécule minimum, d'un certificat d'embauche et d'une garantie de rapatriement.

Au lieu de trouver partout, en arrivant en France, des guides éclairés qui leur auraient permis d'avoir un gîte convenable et d'être traités avec justice et

mesure, suivant leurs capacités, ils rencontrent au contraire des délégués de leurs maîtres d'Algérie.

A Paris, en effet, rue Lecomte, existe un bureau spécial, « véritable « bureau arabe », qui exerce une grande terreur parmi la classe ouvrière musulmane.

On objectera en haut lieu qu'on veut empêcher ces ouvriers de devenir des adeptes du communisme, chose grave pour la métropole et pour l'Algérie. Notre réponse sera fort simple. La meilleure manière d'empêcher les Algériens de devenir communistes, est de leur assurer chez eux un traitement humain, des conditions d'existence normales, et ici une sollicitude de tous les instants digne des services rendus par tous les leurs.

*
**

Nous avons vu plus haut, par l'exemple du capitaine Khaled, comment nous laissons aux indigènes la liberté de pensée et celle de réunion, liberté si vantée par M. Mélia. Cet exemple est typique et dénote une maladresse insigne. Ce capitaine, cet officier de la Légion d'honneur, petit-fils d'Abd-el-Kader, s'est toujours trouvé à nos côtés dans les moments difficiles, mais, comme officier, il gênait les commandants et les colonels (grades auxquels il lui était interdit d'accéder) parce que les musulmans-soldats s'inclinaient devant lui, le descendant de la famille du Prophète Mahomet. Au lieu de l'écouter, de suivre ses conseils si loyaux, il fut écarté et exilé. C'est d'une belle politique.

Liberté de pensée, liberté de lire, même ! Quelle

ironie ! Qu'on nous permette une histoire toute récente qui nous est advenue ces mois-ci.

En 1926 nous avons publié *L'Islam sous le Joug*, livre dédié à notre pays « afin qu'il soit honoré, respecté, puissant, et qu'il redevienne le premier du monde ».

Parmi les nombreuses lettres que nous reçumes à son sujet, une surtout nous frappa ; elle émanait d'un grand chef algérien. La voici :

La lecture de votre livre m'a causé une grande joie et a fortifié en moi la confiance que je n'ai jamais cessé d'avoir en la France, quant à l'avenir de ma rue, et cela malgré nos nombreux détracteurs.

Ce livre généreux et honnête reflète le véritable visage de la France, de cette France que tout homme sincère doit aimer.

C'est un grand honneur pour nous, en même temps qu'une force, d'avoir pour défenseurs des Français éminents et désintéressés tels que vous, alors que nos détracteurs sont tous, ou presque tous, des hommes d'affaires, donc intéressés.

Vous voudrez bien trouver ici, cher Monsieur, l'expression de notre profonde gratitude et nos sentiments respectueux.

En janvier 1928 parut notre dernier ouvrage intitulé *L'Islam et l'Asie devant l'Impérialisme*.

Voici la lettre à nous adressée d'Algérie par ce chef arabe :

Deux préoccupations dominent toute votre œuvre :

1° Foncièrement et ardemment patriote vous mettez l'intérêt et l'avenir de votre patrie au-dessus de tout.

2° Connaissant le peuple arabe d'une manière parfaite, vous avez découvert que, seul parmi les peuples d'Orient, il possédait certaines des qualités de votre peuple de France et, en conséquence, vous lui avez donné votre sympathie franche et entière.

Aussi, guidé par votre patriotisme d'une part et par votre amitié pour les Arabes d'autre part, vous avez, dans votre honnêteté et votre droiture, formé le projet de pousser votre pays à tirer de son marasme le peuple arabe et d'en faire un allié, le seul allié possible ! Cela est très beau et très honnête. Je dirai même trop beau et trop honnête, donc sa réalisation quasi impossible, l'intérêt particulier dominant en ce temps l'intérêt général.

Malgré l'insuccès inévitable de votre projet, les Musulmans en général et les Arabes en particulier, doivent vous vouer une reconnaissance impérissable ; non seulement parce que vous les aimez bien, mais surtout parce que vous ne cachez pas que pour vous l'intérêt de la France passe « avant tout ».

Ces deux livres, nous les fîmes traduire et éditer en langue arabe. Quelle ne fut pas notre surprise en recevant ce mot (3 février 1929) :

Votre livre est rigoureusement interdit en Algérie par le Gouverneur Général sous le prétexte fallacieux et monstrueux de « *livre de propagande anti-française* ». Il est impossible de voir une incompréhension pareille en matière de politique musulmane ; car la première réflexion pour tout Musulman qui a lu votre ouvrage est la suivante : Il y a des Français qui nous aiment et font tout pour nous défendre ; par conséquent le Français est foncièrement juste malgré les erreurs innombrables que commettent certains de ses représentants.

Vous comprendrez, cher Monsieur, la méfiance que je suis obligé d'employer et à mon très grand regret. Quand un Français est taxé d'antifrançais on ne peut que le frapper d'ostracisme ; mais lorsque c'est un Arabe on le met en prison sans autre formalité. C'est absolument idiot.

De son côté, un libraire du Maroc reçut l'ordre de nous retourner nos ouvrages mis en dépôt. J'en eus l'explication en recevant par un journal copie d'un arrêté du général Vidalon, commandant supérieur des troupes, et agissant d'après une lettre du 17 janvier 1929 de M. Blanc, ministre plénipotentiaire au Maroc, intérimaire de la Résidence Générale, interdisant nos ouvrages. Des visites domiciliaires furent ordonnées pour les saisir chez les acheteurs !

Notons que ni le Gouvernement Général de l'Algérie, ni la Résidence Générale n'eurent la simple correction de nous aviser. A nos justes réclamations ils ne répondirent pas.

Saisi de l'affaire, M. Poincaré, président du Conseil, crut devoir se renfermer dans un silence complet. Pourtant il savait, lui, le but poursuivi par nous. Quels liens le retenaient-ils ?

Les journaux s'étant emparés de l'affaire (car nous demandions, puisqu'il y avait, disait-on en haut lieu, propagande anti-française, à être jugé comme traître), le Gouverneur Général de l'Algérie crut enfin devoir nous répondre (Direction des Affaires Indigènes : lettres du 25 avril 1929 n° 1779 C.M. et du 6 juin 1929 n° 2307 C.M.) qu'aucun de ses services, militaires et civils, dépendant de son

administration, n'avait pris aucune mesure au sujet de nos livres. Il laissait planer nos soupçons sur un officier supérieur récemment venu de Syrie.

Une patiente enquête nous permit de savoir que l'officier en question ne pouvait être l'instigateur de la mesure puisqu'en ce moment il n'avait encore pas pris le commandement, et que l'ordre émanait bien du Gouvernement Général.

Ce n'était pas, il est vrai, une mesure publique ; mais par une circulaire confidentielle du gouvernement général spécifiant bien qu'il s'agissait de notre livre, sans nommer l'auteur, et qualifiant ce livre d'ouvrage de propagande anti-française. La circulaire demandait de rechercher le livre et les gens qui le recevaient.

En réalité, tout en ne donnant pas l'ordre d'interdiction (ce qui était difficile en Algérie, terre assimilée à la métropole), le Gouverneur Général l'interdisait en fait, en jetant la suspicion sur ceux qui l'achetaient ou l'avaient acheté et qui pouvaient être envoyés en exil, par mesure administrative.

On ne peut pas être plus diplomate. Molière a donné un autre nom à une de ses comédies. De ce jour aucun Algérien n'a osé acheter un de nos ouvrages.

Quant aux préjudices moral et matériel, ainsi que du droit absolu des Français en pays français, on n'en a cure. Fait du prince !

Pour le Maroc, le général n'avait aucune qualité, même délégué par simple lettre du résident général intérimaire, pour prendre une décision.

L'actuel résident général s'est renfermé dans un silence prudent.

Quel est donc le bureau de Paris — ou le ministère — instigateur de cette infamie ?

Cet exemple montre la manière de procéder de nos gouvernants envers un peuple qu'on empêche de s'élever, de s'instruire, on pourrait même ajouter : de penser, et qu'on maintient dans les chaînes.

Ainsi que nous l'ont fait observer nos correspondants, les journaux communistes prêchant ouvertement la révolte et les brochures les plus révolutionnaires pénètrent partout en franchise. Quelle politique néfaste et dénuée de tout sens commun ! Il nous est impossible de la comprendre.

TUNISIE ET MAROC

Tandis que l'Algérie est, non pas une colonie, mais la France et dépend du ministère de l'Intérieur, la Tunisie et le Maroc sont des protectorats rattachés au ministère des Affaires Étrangères. C'est la seule chose qui les différencie ; mais les procédés sont les mêmes et le résultat à peu près identique, sauf qu'au Maroc, par exemple, on est obligé de ménager les grands caïds et qu'en Tunisie on flatte les familles en vue.

En novembre 1924, une commission parlementaire a été nommée pour étudier les réformes auxquelles il y avait lieu de procéder, à la suite du fameux livre « *La Tunisie martyre* » et du mouvement qui s'était manifesté chez les Indigènes (1).

(1) Voici ce que nous écrivions à ce sujet : « Le Tunisien qui a mené à Paris la campagne, M. Taalbi, est un homme d'esprit francophile. Aussi, sur la dénonciation de ses coréligionnaires fanatiques, fut-il expulsé, il y a une douzaine d'années, de Tunisie, par les soins mêmes du gouvernement tunisien. Il est revenu d'Égypte et puisque le gouvernement n'a pas su apprécier son amour pour la liberté et la justice, il n'a rien trouvé ni pu trouver de mieux que de passer dans le camp des fanatiques. Ce chef intelligent parle peu le français, mais on le dit savant et orateur de talent dans sa langue, donc une valeur que nous aurions dû nous attacher. »

Nous eûmes l'occasion d'adresser à cette commission un rapport et des lettres explicatives. L'accueil fait en Tunisie auprès des journaux et à Paris chez certains des enquêteurs fut charmant, et le résultat nul ou à peu près.

Présentons tout d'abord un fait qui éclairera toute l'affaire : En 1881 le Beylik avait en sa possession cinquante mille hectares. Depuis, la direction du domaine de l'Etat, avec l'aide du tribunal mixte, a fait immatriculer à son profit plus de deux millions cinq cent mille hectares. De 1924 à nos jours ce chiffre s'est encore accru.

Il est bon de rappeler une lettre adressée par nous le 20 avril 1926 aux journaux qui étaient représentés à la troisième Conférence Nord-Africaine :

M. Barthou, à la Conférence de Gênes, a dit textuellement : que le principe de la propriété, c'est l'âme même de la civilisation que la France prend sous sa garde.

Le *Temps*, du 19 mai 1922, ajoutait : Une fois de plus la France va être le champion de la civilisation contre la barbarie.

M. Maurice Colrat, alors Garde des Sceaux, s'exprimait ainsi dans un banquet : Qu'un pays où personne ne serait propriétaire, où personne ne serait libre, voilà l'Eden communiste. Un pays où tout le monde serait propriétaire, où tout le monde serait libre, voilà le nôtre.

A-t-on appliqué ces belles théories ? Ceci est une autre histoire. On nous dira que le Bey de Tunis est le seul maître. Nous avons démontré dans notre

rapport, avec des preuves irréfutables, que cette thèse, si facile à émettre, est fausse. L'Etat, c'est, en réalité, nous seuls en Tunisie, et nous seuls sommes repréhensibles. Notre présence en Tunisie est contestée — mais aujourd'hui en sourdine — par les Tunisiens eux-mêmes et, ainsi que nous l'écrivions :

Dès que notre raison d'être est contestée, il faut la justifier sans tarder par des arguments sérieux *et, au besoin, sans fausse honte, par des actes réparateurs.*

A l'heure où toutes les puissances terrestres sont citées à la barre des peuples, il n'est plus de mise de se placer au-dessus de la conscience humaine et des lois de l'histoire.

Comme le remarque si justement M. Spielmann, après avoir donné une liste succincte des larges prébendes octroyées à des parlementaires et à de puissants consortiums :

Cette curée des terres indigènes a, naturellement, provoqué une misère extrême parmi le peuple tunisien spolié et refoulé vers les steppes sahariennes.

Nous l'avons dit dans notre rapport, des erreurs et des injustices ont été commises, et nous avons ajouté :

N'exposons pas notre civilisation à la discussion. La France aurait conquis le cœur des populations, mais les serviteurs n'ont pas su résister à la facilité de les exploiter et ont trop étroitement connivé avec leurs grugeurs traditionnels.



Ces serviteurs indésirables ont contribué à augmenter le mécontentement, même de la femme arabe, en touchant aux habouss.

Le habouss ou walkouf est de deux sortes : habouss privé et habouss public. Le sens de ce mot qui veut dire littérairement « séquestré », est « bloqué, inaliénable, sacré ». Un immeuble acquiert ce caractère lorsque son propriétaire veut le soustraire à certaines convoitises de l'autorité qui, *devant un sacrilège*, est obligée de ne pas insister. Le propriétaire prononce sur son bien un interdit qui a force religieuse et d'après lequel il le voue à l'œuvre pieuse des habouss publics, jouissance à prendre date pour cette administration à sa mort ou à celle de son dernier descendant. Jusqu'à ce moment la propriété est un habouss privé dont les dévolutaires n'ont que l'usufruit.

La descendance éteinte, le bien devient habouss public et ses revenus sont affectés au culte musulman, aux hôpitaux, aux œuvres charitables, à l'instruction religieuse, etc...

On se demande alors ce que peut avoir à faire l'Etat avec un pareil bien qui est une propriété privée ordinaire quoique inaliénable, ce qui ne regarde personne. En voulant en quelque sorte l'exproprier, l'Etat commet un attentat contre la propriété et provoque un péril, parce que le monde musulman attache aux habouss privés une idée religieuse primordiale. Ainsi que nous l'écrivions :

Elle est le symbole de la liberté et de la dignité humaines contre la tyrannie, en ce que le fait de déclarer un bien habouss est un défi d'y toucher lancé

au prince ; le propriétaire se place directement au-dessus de lui sous la protection d'Allah.

En menaçant de toucher aux habouss privés, on sape à la base même de la religion musulmane et on soulève contre soi l'Islam tout entier.

Nous verrons dans le prochain chapitre comment on aurait dû s'y prendre pour faire rendre aux habouss privés ce qui était logique.

Nomades. — Nous n'avons eu aucune politique vigilante envers les Nomades, ce qui est une faute, car, maintenir les tribus nomades dans l'état actuel, c'est entretenir la révolte.

La comparaison entre notre façon de procéder et celle que poursuit S.M. Ibn Séoud en Arabie est douloureuse pour notre amour-propre de « grands civilisés ». Ce souverain s'efforce, en préparant des terres, de fixer au sol les grandes tribus nomades de son royaume. En les rendant sédentaires, il renforce son pouvoir et la puissance de sa patrie, et fait œuvre utile pour tous.

VI

LES RÉFORMES

L'émir Khaled a résumé, dans une lettre adressée à M. Herriot, président du Conseil des Ministres, en juillet 1924, les revendications primordiales des Musulmans d'Algérie :

- 1) Représentation au Parlement ;
- 2) Suppression pleine et entière des lois et mesures d'exception, des tribunaux répressifs, des cours criminelles, de la surveillance administrative, avec retour pur et simple au droit commun ;
- 3) Mêmes charges et mêmes droits que les Français en ce qui concerne le service militaire ;
- 4) Accession pour les Indigènes Algériens à tous les grades civils et militaires, sans autre distinction que le mérite et les capacités personnels ;
- 5) Application intégrale aux Indigènes de la loi sur l'instruction obligatoire, avec liberté de l'enseignement ;
- 6) Liberté de presse et d'association ;
- 7) Application au culte musulman de la loi de la séparation des Églises et de l'État ;

8) Amnistie générale ;

9) Application aux Indigènes des lois sociales et ouvrières ;

10) Liberté absolue pour les ouvriers indigènes de toutes catégories de se rendre en France (ou ailleurs).

Les noirs du Sénégal, les Hindous de nos possessions de l'Inde *qui conservent leur statut personnel* (1), sont électeurs au même titre que tous les Français ; ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Pourquoi n'appliquons-nous pas le même traitement aux Algériens ?

En 1915 M. Clémenceau, président de la Commission des Affaires Étrangères du Sénat, et M. Georges Leygues, président de la même commission à la Chambre, adressèrent le 25 novembre une lettre à M. Briand, alors président du Conseil des Ministres, le priant, devant le loyalisme et le profond attachement à la France des Indigènes Algériens, de faire aboutir sans délai des réformes dont voici l'énumération :

Admission des indigènes à un régime nouveau de naturalisation, n'impliquant pas le renoncement au statut personnel ;

Extension du corps électoral indigène et garanties données pour la libre expression des volontés du corps électoral ;

(1) Voici ce qu'on entend par statut personnel : le Musulman a un code civil, le Coran, dont il doit suivre les préceptes, par exemple pour le mariage, les successions, etc. Ce sont ces lois, ces coutumes, qui ont toujours été garanties aux indigènes et que ces derniers ne peuvent enfreindre s'ils veulent continuer à être Mahométans.

Représentation indigène dans un Conseil Supérieur siégeant à Paris et destiné à renforcer le contrôle politique et administratif de l'Algérie ;

Règles nouvelles précisant et garantissant efficacement les droits de la représentation indigène aux délégations financières, dans les Conseils généraux et les Conseils municipaux, en ce qui concerne la répartition des dépenses du budget colonial et des budgets locaux, et le contrôle de leur emploi ;

En conséquence, incompatibilité des fonctions administratives avec les fonctions électives, participation des conseillers municipaux indigènes à l'élection des maires ;

Réforme des impôts arabes ;

Garanties nouvelles accordées à la propriété indigène.

Aucune suite immédiate ne fut donnée à ces propositions.

Le 4 février 1919, dans son rapport au Sénat, M. Steeg écrivait :

Que ce soit la loi qui ait décidé la conscription ou que ce soit le gouvernement, il n'en est pas moins vrai qu'elle a été appliquée ; dès lors vous ne pouvez plus refuser aux indigènes de l'Algérie les droits politiques que nous vous demandons pour eux.

..... Si nous avons levé des mercenaires, la question ne serait pas la même... mais cela n'est pas ; nous avons imposé une obligation, nous avons par là même créé un droit ; nous vous demandons de le reconnaître... parce que c'est pour nous une obligation juridique.

La loi du 4 février 1919 a accordé certaines

réformes ; mais, dans les conseils municipaux par exemple, les Indigènes n'ont pas le droit d'avoir un adjoint au maire ; les cadres du collèges électoral musulman se sont trouvés élargis, mais de façon à réserver au moins la majorité des deux tiers à l'élément européen, les Indigènes se trouvant dans l'impossibilité de faire aboutir aucun projet.

En Algérie les assemblées algériennes opposèrent leur veto contre les décisions prises.

Les Indigènes continuèrent à subir l'indigénat et à être considérés comme « sujets », malgré le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 qui décrétait que les Musulmans algériens étaient français.

Quant à la représentation des Indigènes au Parlement, logique puisque les lois fiscales et militaires les touchent au même titre que les Français, elle a fait l'objet de nombreuses discussions. Une délégation est venue à Paris en 1927 ; elle a été parfaitement reçue ; une commission parlementaire a été nommée ; on a promis une solution rapide, et... on attend. Les Indigènes demandent au moins un député par département, et deux sénateurs pour l'ensemble de l'Algérie, de façon à pouvoir intervenir lorsqu'ils sont attaqués à la tribune. Sont-ils moins intéressants que les noirs du Sénégal ou les Hindous des Indes ?

M. Mélià donne aux Indigènes Algériens le conseil de se faire naturaliser, ce qui est facile ; de la sorte, ils seront électeurs. M. Mélià oublie le « statut personnel » que perdraient les Indigènes en acceptant la naturalisation pure et simple. Les Hindous ont bien gardé ce statut !

Parmi les autres réformes figure la suppression

absolue de l'Indigénat, malgré les protestations intéressées de l'élément européen d'Algérie, le renoncement à toutes les juridictions d'exception, le retour au droit commun pour tous. Croit-on que la « dissidence » dans le Sud-Algérien trouverait de si nombreuses recrues si les Indigènes traqués, spoliés, ne préféreraient pas les risques de guerre à toutes les vexations dont ils sont victimes ?

Enfin, il faut que nous nous occupions sérieusement du bien-être des Indigènes, de leur santé morale et physique. Que fait-on pour leur instruction ? que fait-on pour leur assurer des salaires convenables ? qu'a-t-on décidé pour les routes et ponts qui leur sont nécessaires ? qu'a-t-on entrepris pour leur permettre de continuer l'élevage des moutons, puisqu'ils ont été chassés des endroits où ils possédaient de temps immémorial des droits de pacage, et que, près du désert, ils n'ont plus de paturages ? comment peuvent-ils maintenir en bon état leurs palmeraies ? de quels moyens disposent-ils pour acheter les semences et les outils agricoles destinés à mettre en valeur les terres qu'on leur a abandonnées ? A-t-on pratiqué une réelle politique de l'eau, de cette eau qui se trouve en abondance dans le sous-sol algérien et saharien ?

Ces surfaces immenses, incultes, écrit M. Spielmann, devraient être partagées en deux parties égales, tant qu'en valeur de terre, qu'en moyens d'irrigation artificielle. L'une des parties, choisie par les détenteurs actuels des terres, leur resterait acquise ; l'autre partie serait vendue à l'État — au prix de la valeur réelle — qui l'utiliserait pour la petite coloni-

sation, au moyen de la vente à bureau ouvert, avec grandes facilités de paiement, ce qui le ferait rentrer dans ses fonds, avancés pour cette opération.

Le produit de cette vente serait remis intégralement aux indigènes dépossédés, avec obligation pour eux de défricher et de cultiver les terres qui leur resteraient, d'une façon rationnelle, à la charrue fixe, sinon au tracteur, en complétant les avances, si le produit de la vente ne suffisait.

Bien entendu, l'État préparerait à ses frais ces nouveaux centres de colonisation franco-indigènes, en n'oubliant pas le service hydraulique agricole : barrages-réservoirs et de dérivation, adduction d'eau, services publics de voirie, écoles, postes et télégraphes, etc...

En attendant que tous les territoires indigènes soient passés par ces opérations, il serait utile de faire des avances collectives importantes au douars.

Des travaux ont été prévus par un ingénieur agronome, M. Habel, mort pendant la guerre, particulièrement pour la plaine du Hodna (1.600.000 hectares) ; mais aucune suite n'a été donnée à ces projets.

Il est bien d'entreprendre de grands travaux publics pour agrandir les ports d'Alger et de Nemours, comme on le fait actuellement ; mais n'aurait-on pas dû prévoir des crédits ou des emprunts pour s'attacher définitivement les Indigènes Algériens qui ont été pour nous les auxiliaires précieux et dévoués ? Ne devons-nous pas nous souvenir que, pendant la guerre, ce sont eux qui ont veillé à la sûreté des femmes et des enfants de nos compatriotes appelés sous les drapeaux, ainsi qu'à la sécurité de leurs biens ?

*
**

Les réformes en Tunisie sont différentes, puisque, comme nous l'avons vu, nous sommes en pays de protectorat.

Si nous examinons la question des habouss privés, nous apercevons aussitôt le moyen pratique de ne froisser personne et d'être utile en même temps à l'Etat et aux Tunisiens. Depuis de très longues années l'Etat aurait dû s'en occuper.

Voici la méthode : mettre en demeure l'usufruitier ou le Mokkadem (gérant de plusieurs usufruitiers ou de tribus) de cultiver la terre, ce que les occupants seraient heureux de faire s'ils avaient des instruments agricoles et des capitaux pour les engrais et les semences.

Egalement, on devrait expertiser ces terres incultes et les frapper de l'impôt correspondant à la récolte qui devrait être faite. S'il y avait refus de produire, l'exploitation du domaine serait mise en régie d'Etat avec faculté de reprise et contre hypothèque sur les récoltes futures pour le montant des débours. On respecterait le principe de la propriété et de la foi et on éduquerait les populations.

Avec une banque de crédit agricole bien établie, ayant devant elle les cent à deux cent millions nécessaires, tout marcherait à souhait.

Quant à la colonisation, nous donnions l'opinion suivante dans notre rapport :

Il faut mener de front la colonisation indigène et la française et les solidariser par nombre d'institutions, notamment la sédentarisation du nomadisme,

la substitution de la bâtisse au gourbi, la création de fermes modèles à capacité scolaire, etc.

D'abord, qu'on distribue les terres. Il serait juste qu'on allotisse les territoires immenses, immatriculés au profit du Domaine par la Direction de l'Agriculture, et qu'on consente des ventes à enzel à des prix accessibles à tous les Indigènes comme aux Français qui en feraient la demande. Ces lots seraient transférés à tous ceux ayant servi notre pays et contre une rente foncière raisonnable non exigible dans les années déficitaires.

Afin de sédentariser les tribus nomades, il faudra aussi créer des centres.

Dans chaque centre de colonisation serait installé un poste de gendarmerie mixte, française et arabe. Le chef en serait Français.

En agissant de la sorte nous rattacherons à nous des populations qui, chaque jour, s'éloignent de nous et nous imputent tous les maux dont elles pâtissent.

Il en est de même au Maroc.

VII

CONCLUSIONS

De plus en plus, surtout depuis la guerre, la tribune des peuples s'élève ; le crédit de leur voix, l'aire de leur auditoire s'élargit, et il n'est recoin du globe, naguère ignoré, qui ne s'adresse à l'humanité entière et n'en soit écouté.

Ce fait que nous signalions en 1924 à propos de la Tunisie se vérifie chaque jour davantage dans tout l'univers ; cette vérité, nous devrions l'avoir constamment devant les yeux ; elle devrait guider nos gouvernants, dicter leurs actes, réveiller leurs consciences. Dans notre République des camarades, trop souvent encline à étouffer les voix de ceux qui souffrent, parce qu'il faudrait sévir contre des exécutants fiers de leur parenté ou s'appuyant sur des protecteurs intéressés et en conséquence dociles, un point devrait toutefois demeurer intact : *l'intérêt supérieur de la patrie*. Même si ce suprême devoir est tourné en dérision par les affamés de jouissances qui paraissent être aujourd'hui en nombre respectable dans de nombreux milieux, et

pour qui le « après nous le déluge » semble être le seul guide dans la vie, qu'ils pensent au moins à leur sécurité propre. Ils ont bien, parfois, nous l'espérons des moments de lucidité et de réflexion !

Libre également à d'autres d'avoir un mépris absolu pour les Indigènes de toutes couleurs et de toutes races et de se croire au-dessus de tous. Ceux-là, nous ne cherchons nullement à modifier leurs sentiments ni à abaisser leur orgueil de « blancs ». Ils ne songent pas un instant que cette soi-disant supériorité les oblige à des actes de justice envers les déshérités de la terre, surtout parce que nous les avons conquis, dominés, et que nous avons contribué à leur abaissement. Sur les champs de bataille nous avons pourtant été heureux de les retrouver à nos côtés pour défendre notre sol, nos familles, nos biens et, à cette heure suprême, nous n'avons pas montré tant de fierté déplacée.

Il est vrai que, le danger passé, on oublie vite. Qu'on y prenne garde ! Ce danger est peut-être de nouveau très proche, quoiqu'en disent, comme en avril 1914, les aveugles volontaires.

La situation extérieure n'est pas, ainsi que nous l'écrivions au commencement de ce livre, des plus brillantes. De même qu'en 1913, un sourd malaise étreint chacun, sans qu'il se rende compte de sa cause ; il n'en existe pas moins. L'Angleterre nous abandonne, l'Allemagne fait le bon apôtre pour nous endormir, l'Amérique n'est pas prête à renouveler son geste de secours, et l'Italie se prépare à occuper tous les territoires qu'elle convoite âprement : le Levant, la Tunisie, sans compter certaines parties de notre sol métropolitain. La conquête des

Gaules est de nouveau en préparation, malgré nos utopistes inconscients et ignorants de la réalité des choses.

Le monde s'agite. Depuis les mers de Chine jusqu'aux rivages de l'Atlantique, des esprits s'échauffent, des plans s'élaborent. Un vent d'émancipation et un grand souffle de liberté secouent les peuples, et il est curieux d'imaginer quelle sera la rencontre de ces deux courants : l'appétit dominateur de certaines nations d'Occident et la volonté d'indépendance des opprimés d'hier et d'aujourd'hui.

Parmi ces derniers, se rencontrent les Musulmans. Plus que partout ailleurs, ils sembleraient avoir été livrés à la rapacité de tous, et laissés à des conditions misérables. Ce n'est pas le souvenir des belles périodes de la civilisation arabe qui motive cet ostracisme voulu et, semble-t-il, concerté. Ce n'est pas non plus, quoiqu'on en dise, la crainte de la fondation d'un nouvel empire arabe en Orient qui guide les sentiments et les gestes des oppresseurs. Ceux-ci, sans s'en rendre compte peut-être, sont les agents d'une formidable lutte religieuse qui dure depuis des siècles et paraît devoir aboutir à une solution toute autre que celle envisagée par les promoteurs de cette croisade (1). Malgré tout et tous, en dépit des efforts du Sacré-Collège, l'Islam est debout, plus fort, plus vivant, plus décidé à être écouté et respecté, que jamais. Rien ne peut arrêter son essor, sa marche en avant. C'est ce à quoi on doit réfléchir, la France plus que les autres nations.

(1) Lire à ce sujet, *L'Islam sous le joug* et *L'Islam et l'Asie devant l'Impérialisme*.

Avec l'islam pour allié, avec un empire, ou plutôt une Confédération arabe en Orient, qu'il nous eût été facile de provoquer et que nous pouvons encore aider à se constituer, nous aurons l'appui et la reconnaissance de tous les Musulmans de la terre. Lors d'un conflit mondial, cet aide pèsera d'un lourd poids dans la balance.

Il est utile, quand on s'occupe de ces grands problèmes de sécurité nationale, d'étudier avec soin son histoire de France et de voir ce qu'ont fait et tenté les dirigeants de la France. Parmi ceux qui se sont plus spécialement attachés à la question de l'islam, il faut placer Bonaparte.

Rien de plus instructif à lire que ses correspondances et rapports envoyés du Caire, soit à Paris, soit aux chefs de l'islam, à Constantinople, à la Mecque, aux Indes, à Fez. Le général n'avait oublié aucun détail, et si le Sultan, suggestionné par l'Angleterre et la Russie (la Baleine et l'Ours Blanc), avait compris ses véritables intérêts et ceux du monde islamique, il se fût bien gardé de continuer à combattre notre pays.

Parmi les nombreux ouvrages parus sur l'expédition d'Egypte, le plus important, à notre avis, est celui de M. Christian Cherfils, *Bonaparte et l'islam*, d'après les documents français et arabes », avec une préface du Chérif Abd El-Hakim. Ce dernier termine sur ces mots :

Mon vœu est que ce livre rappelle utilement aux Musulmans, mes frères, le passage bienheureux de Bonaparte parmi eux, et serve de modèle aux Français qui détiennent aujourd'hui la direction politique d'une notable partie du monde musulman.

Parcourons quelques pages de ce livre ; elles sont instructives.

Voici un mémoire de Bonaparte, sur l'administration intérieure :

... Je n'ai jamais permis que l'administration agit directement sur les personnes ou le temporel des mosquées...

... Dans toute discussion contentieuse, l'autorité française doit être favorable aux mosquées et aux fondations pieuses. Il vaut mieux perdre quelques droits et ne pas donner lieu à calomnier les dispositions secrètes de l'administration sur ces matières si délicates. Ce moyen a été le plus puissant de tous, et celui qui a le plus contribué à rendre mon gouvernement populaire.

Bonaparte présidait les cérémonies mussulmanes et leur donnait un grand éclat.

Ma maison, dit-il, est toujours pleine des imans ou cadis, des chérifs, des principaux du pays, des muftis ou chefs de religion.

Il savait que le Coran est, en principe, plus libéral que la doctrine catholique ; mais aussi que l'histoire enregistre un incomparable Islam scientifique dont la revivification est possible, prévue et ordonnée.

Ce libéralisme, on le trouve dans les versets de Coran :

Attendu que le Coran ouvre le salut éternel aux chrétiens pieux ;

Attendu que le Code musulman reconnait par des

articles précis l'inviolabilité de la religion des chrétiens, de leur vie et de leurs biens ;

Celui qui enfreindra ces principes commettra un crime et sera reconnu coupable et puni, et il sera châtié encore dans l'autre vie...

Et, dans une Fetva du recteur de l'Université d'Al-Ahzar (Le Caire) :

Sachez bien ceci, toute personne qui empiète sur les droits de ses compatriotes chrétiens et israélites, les persécute et emploie son sabre contre eux, viole son serment de croyant et contrevient à l'ordre que Dieu a donné dans son Livre Saint.

Nous ne croyons pas que le catholicisme ait montré autant d'impartialité. Aussi, comme l'écrit l'auteur, en tant que chef militaire résolu à imposer le respect de toutes les croyances, Bonaparte se sent, pour les affaires extérieures de la France, aussi efficacement armé par l'Islam que désarmé par Rome :

Le général a mesuré l'étendue des réserves dynamiques de l'Islam. Il les estime grandes et entend les utiliser au plus sûr profit de la France, comme de la civilisation.

Le jour est proche, ajoute l'auteur, nous l'espérons, où le groupement des Musulmans autour de la France islamophile deviendra effectif, parce que souhaité de tous. Rassembler les Musulmans autour de la France, tant pour la force et la grandeur de notre pays, que pour le relèvement du monde islamique, ce programme, hier prématuré, formera demain la base d'un ordre de choses nouveau...

Il ne tint pas à Bonaparte qu'une alliance positive

et immédiate ne s'établit entre la France et l'Islam. Cependant, à défaut d'accord immédiat, Bonaparte en appelle à l'avenir, et il lègue, aussi bien aux fidèles qu'aux politiques avisés ou aux patriotes tout court, la formule explicite d'une régénération de l'Islam.

L'heure est venue où il faut que notre politique extérieure se décide et dise oui ou non. L'hésitation ne doit pas se prolonger. On a vu que l'Islam se groupait de nouveau, se revivifiait. Allons à lui, sans détours et suivons les vues si prodigieuses de Bonaparte. Réalisons en conséquence les espoirs des Syriens (1) ; soyons justes envers les Musulmans de notre Afrique du Nord, accordons-leur les réformes qu'ils réclament à grands cris ; relevons-les à leurs yeux et aux nôtres. Nous serons sûrs, au moment du danger, de retrouver des soldats fidèles, courageux, qui nous aideront à vaincre, et des alliés au dehors.

Surtout ! que les premières mesures de justice soient prises sans retard, *plusieurs mois avant le Centenaire*, ce Centenaire qui sera une date néfaste si nous ne nous décidons pas. Qu'on diminue les frais, une centaine de millions, destinés à célébrer cette date et qu'on emploie ces sommes, non à des fêtes, mais à des réparations nécessaires ?

Prenons pour base les réformes énumérées par l'émir Khaleb et rappelons d'exil ce grand ami de la France pour écouter ses conseils et le charger d'être notre guide et notre interprète auprès de ses coréligionnaires. En grandissant un homme de

(1) Voir à l'appendice n° 2 l'interview de S. Exc. l'Emir Chékib Arslan.

devoir, grand déjà parmi les siens, bien qu'il soit d'une autre religion que la nôtre et d'un autre sang, nous nous honorerons et nous montrerons par ce geste notre désir d'équité.

Le 11 février 1928, dans *Le Figaro*, M. Louis Bertrand, de l'Académie française, écrivait :

En réalité, c'est pour nous que nous civilisons l'Afrique, et non pour l'Africain — à qui cela est profondément égal.

Si c'est pour nous seul, ayons au moins la pudeur de nous montrer sous des dehors plus avantageux de civilisés de notre siècle, et non sous l'aspect de barbares faisant travailler leurs esclaves à coups de courbache; mais de pareils propos sont inadmissibles à notre époque, au moment où nous proclamons dans tout notre empire colonial notre désir de collaborer étroitement avec les indigènes de toutes nos colonies. Puis, écoutons le discours de M. Maginot, alors ministre des Colonies, prononcé au banquet de clôture de la foire de Marseille, le 29 septembre 1929, et qui est une leçon pour l'auteur des lignes que nous venons de citer :

Autrefois, une nation pouvait coloniser pour soi. Ces temps sont révolus et il faut aujourd'hui justifier aux yeux du monde la colonisation entreprise...

Il nous est indispensable de mettre nos colonies en valeur pour nous permettre de désarmer et les critiques et surtout les convoitises.

L'on pourra nous rendre cette justice, que nous cherchons à gagner les âmes, plutôt que des territoires.

Ces dernières paroles, il aurait fallu qu'elles fussent approuvées — avec actes à l'appui — par les ministres de l'Intérieur et des Affaires Etrangères, les maîtres des affaires d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

La *Dépêche Coloniale* citait, en 1927, l'exemple désolant suivant :

N'est-ce pas Joubert qui a dit : « Les hommes se mènent par le prestige des hommes ». Surtout les peuples musulmans. Déjà trop de nouveaux venus au Maroc, mal préparés moralement, blessèrent ce peuple comme à plaisir.

Dernièrement dans une auberge, entre Casablanca et Marrakech, où étaient attablés des colons et des voyageurs de passage, vint à entrer un Marocain, pourtant vêtu de fin burnous, qui demanda à se faire servir quelques vivres. Le gargottier le repoussa de la table d'hôte en le traitant de « sale bicot » et en lui demandant si seulement il avait de quoi payer.

Or, ce Marocain était un fin lettré de la plus haute aristocratie moghrebine, possesseur d'une admirable collection de manuscrits arabes et persans, un homme d'une valeur sociale, intellectuelle et morale, infiniment plus haute que celle de tous les Européens qui étaient là.

Essayez de comprendre la sourde rancune que peuvent amasser contre nous de pareils procédés.

Un journal d'Algérie (nous préférons ne pas le désigner par son titre) avait, le 25 novembre 1927, reproduit cet article. Or, le 24 — la veille! — il avait traité les délégués élus indigènes, qui avaient été à

Paris pour défendre leurs revendications, de « vulgaires bicots ».

Ils avaient cependant certains titres au respect :

Saïah Si Henni Mustapha, officier de la Légion d'honneur, président de la section arabe des Délégations financières, conseiller général ;

Zerrouk Mahieddine, commandeur de la Légion d'honneur, délégué financier, conseiller général, président de la cultuelle musulmane d'Algérie ;

Chekikén Hamoudou, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général, conseiller municipal ;

Tamzali, notable commerçant, délégué des membres indigènes de la Chambre de Commerce ;

Kaïd Hammoud, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller municipal.

Ces « bicots » avaient été admirablement reçus à Paris dans tous les milieux officiels, sans obtenir, il est vrai, que de belles promesses ; mais enfin, on leur avait parlé d'hommes à hommes, en égaux.

Ce sont ce mépris, ces injures courantes, les vexations de tous genres, quotidiennes, qui provoquent les haines et amènent les catastrophes.

Faisons nôtres ces réflexions si justes d'un musulman Berbère, élevé dans une école chrétienne, contre-maître dans une usine, prononcées devant un visiteur venu de France :

Toi, tu es Français de France, et nous t'aimons. Ici, en Algérie, ce sont très souvent, trop souvent, des naturalisés venus de tous pays, surtout d'Italie et d'Espagne. Il fallait les voir au moment de la mobilisation ! Ils rêvent d'une Algérie séparée de la France et, malheureusement, ils sont une majorité qui décide

tout, ici. Aussi a-t-on négligé les Indigènes Algériens. On leur a pris leurs terres et on ne leur a rien appris. Veut-on penser à nous au lieu de nous considérer comme des riens ?

Nous sommes loin, avec cette manière d'être, des sages réflexions de M. Georges Leygues, émises dans un discours au Parlement, le 24 décembre 1913, à propos de notre politique en Afrique du Nord :

Il ne faut pas demander aux Musulmans de se fondre en nous, d'abandonner leur statut personnel, politique ou familial, de renoncer à leurs croyances, de se plier à toutes nos lois et à nos mœurs. Il faut leur demander simplement d'entrer dans la grande famille française, avec leurs traditions et leur génie, de s'associer à notre œuvre de civilisation et à notre œuvre de grande nation et d'être des collaborateurs loyaux et fidèles.

Depuis, il y eut la guerre et le concours précieux des Algériens.

Qu'on veuille bien, au Conseil des Ministres, dont fait justement partie M. Georges Leygues, au Parlement et dans la Presse, réfléchir à tous ces problèmes politiques, à toutes ces questions de sentiment et de justice, et insister chaque jour pour que le nécessaire soit fait sans retard, en janvier ou février 1930. La date est fatidique.

Paris vaut bien une messe, a dit Henri IV.

Le salut de la France et de son empire colonial valent bien quelques heures de bon travail en faveur de ces opprimés, les Indigènes Musulmans de l'Afrique du Nord qui ont donné leur sang — à flots — pour nous sauver et qui se sont montrés ainsi loyaux et fidèles.

EUGÈNE JUNG.

ANNEXE N° 1

*Nous lisons dans La tribune indigène algérienne
l'article suivant :*

Sans terre, l'homme ne peut vivre

LE DROIT A LA TERRE

Nous relevons dans l'*Akhbar* du 11 décembre 1927 un article de fond sous le titre ci-dessus : « Le droit à la terre », où il critique la thèse du « Temps » sur le même sujet.

Nous sommes d'accord avec l'*Akhbar* sur ces critiques, car tout le problème indigène nord-africain est contenu dans ces cinq mots : « Le droit à la terre ». C'est ce que j'ai dit souvent dans mes articles, après bien d'autres sociologues : que l'homme ne pouvait pas vivre sans terre.

Nous allons reproduire les principaux passages de l'article du *Temps*, du 27 octobre, ainsi que les commentaires de l'*Akhbar* :

*LES INDIGÈNES ALGÉRIENS
ET LE RACHAT DU SOL*

« L'attention de l'opinion publique algérienne et, par contre-coup, de l'opinion métropolitaine, a été, au lendemain de la guerre, appelée d'une manière toute particulière sur un phénomène qui ne laisse pas d'être gros de conséquences politiques, économiques et sociales : le rachat progressif des propriétés rurales européennes.

« Cette tendance, si elle avait commencé à se manifester déjà avant 1914, a, par la suite, à la faveur des conditions économiques résultant des hostilités, pris une ampleur subite propre à alarmer tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de notre effort colonisateur en Algérie.

« ...Si l'on examine le mouvement des transactions immobilières dans la période quinquennale qui précède immédiatement les hostilités, et que l'on en compare les chiffres avec ceux de la période d'égale durée comprise entre 1918 et 1922, on s'aperçoit qu'au cours de cette dernière période les transactions au profit des indigènes, portant sur les immeubles ruraux, ont suivi jusqu'en 1919 une progression constante passant de 12.139 hectares vendus 3.869.826 francs, en 1909, à 40.153 hectares d'un prix de 30.520.822 francs en 1919. A partir de cette date, le chiffre de ces transactions va toutefois diminuant pour arriver, en 1922, à celui de 18.029 hectares d'une valeur de 15.408.314 francs.

« ...Sans parler des causes profondes, et pour ainsi dire permanentes, comme l'attachement que ressent pour sa terre toute la population essentiellement agricole, et son désir de reprendre, dès que cela lui est possible, possession des terres sur lesquelles ont vécu, depuis un temps immémorial, ses ancêtres, il faut voir dans cette situation la conséquence de l'abondance du numéraire dont a bénéficié, pendant la guerre et au lendemain de la paix, la population indigène. Les primes d'engagement, les allocations familiales, les pensions, compte tenu des qualités indéniables d'économie de l'immense majorité de cette population, qui, en outre, par méfiance, draine et thésaurise les espèces métalliques, sa sobriété et la simplicité de ses besoins matériels ; enfin et surtout les hauts prix atteints par les produits de la terre, les économies par les nombreux journaliers allant travailler dans les usines et sur les chantiers de la Métropole ont mis les indigènes à la tête d'un capital dont ils n'avaient jamais osé espérer la possession.

« ...Il faut donc se garder surtout d'affirmer que cette tendance à la reconstitution de leur domaine rural serait la preuve de l'insuffisance des terres nécessaires à l'existence d'une population en accroissement constant et qu'il serait par conséquent indispensable de ne pas entraver, voire même de favoriser ce mouvement de reconstitution, signe évident d'une mauvaise situation économique de la population indigène.

« Cette vue n'est pas conforme à l'enseignement des faits. En réalité, la population rurale indigène, cultivant d'une façon rudimentaire et superficielle,

doit actuellement pour subsister, exploiter une superficie trois et quatre fois plus vaste qui lui serait nécessaire pour pourvoir à tous ses besoins, si son rendement était normal.

« Il est certain que le jour où les cultivateurs indigènes, abandonnant leur routine séculaire, emploieront dans une large mesure les méthodes agricoles et le matériel moderne, une superficie de terres beaucoup plus réduite leur sera suffisante et leur situation économique en sera même de beaucoup améliorée.

« Mais pourquoi cette main-mise progressive des indigènes sur les propriétés européennes a-t-elle, au moment surtout où elle se manifeste avec le plus d'activité, soulevé une telle inquiétude parmi la population française de la colonie? C'est que la diminution de la propriété européenne aurait deux conséquences des plus sérieuses, l'une politique et d'une gravité telle que l'enjeu en est notre souveraineté nationale elle-même, l'autre purement matérielle, mais à laquelle la situation économique de la Métropole, sinon la situation mondiale actuellement donne une importance de tout premier plan.

« Au point de vue politique, en effet, il est amplement démontré par les exemples de l'histoire que, si nous voulons nous maintenir dans l'Afrique du Nord, la possession du sol nous est indispensable. Le caractère de permanence de la race qui cultive le sol et qui en tire le meilleur parti, lui assure tôt ou tard la prédominance politique. Possesseur du sol, le Français est maître de la richesse économique du pays; il lui est alors possible de contenir et de diriger, conformément aux buts politiques, éco-

nomiques et sociaux de la Métropole, une population indigène en accroissement constant. Nous ne conserverons pas l'Afrique du Nord si nous ne la peuplons pas de paysans français et si nous ne maintenons pas avec la dernière énergie notre prédominance rurale partout où elle a été établie au prix de capitaux considérables, d'un labeur acharné et souvent d'existences précieuses. Ces sacrifices ne doivent pas avoir été faits en vain.

« Au point de vue économique, en outre, la reprise de possession du sol par l'indigène aurait, en ce qui concerne la production agricole, des résultats absolument négatifs : l'éducation agricole de nos sujets, en effet, malgré tous les efforts tentés dans ce sens, en est encore à ses tout premiers débuts.

« ...Devenu propriétaire, l'indigène s'attache à la possession tranquille de sa terre ; il se soucie peu d'appliquer les méthodes modernes d'exploitation qui exigent un matériel perfectionné qu'il n'est pas à même, dans la plupart des cas, d'utiliser.

« Sous l'emprise du cultivateur indigène, la terre riche et féconde revient lentement à son état primitif : c'est une terre morte qu'il faudra revivifier un jour au moyen de dépenses et d'un labeur considérables. Les statistiques officielles permettent de contrôler sans peine l'exactitude du fait.

Le *Temps* reproche aussi à l'esclave oriental sa paresse :

« ...Le danger ne paraît d'ailleurs plus imminent. Les statistiques des trois dernières années, enregistrant une baisse sensible du chiffre des transactions au profit des indigènes, sont rassurantes à cet égard.

« ...Mais si les craintes paraissent momentanément dissipées, il n'en demeure pas moins indispensable de prendre, dès maintenant, les mesures nécessaires pour maintenir et développer, dans la mesure du possible, la colonisation européenne dont le double rôle est de sauvegarder notre prédominance politique et de favoriser le perfectionnement économique de nos sujets indigènes.

« Quels sont, à l'heure actuelle, les résultats obtenus en Algérie en matière de colonisation ? »

Le Temps.

Voici maintenant les commentaires de l'*Akhbar*:

« Nous n'avons pas vu paraître la suite de cette étude. La question est vaste et ne date pas d'hier. On composerait une bibliothèque avec tout ce qui a été écrit sur la colonisation en Algérie et la documentation resterait encore incomplète, car la situation agricole et l'état du peuplement se modifient tous les jours, et tel exposé du rapport daté simplement de 1913 donnerait une fausse idée du problème actuel.

« Or, depuis la guerre on a moins écrit sur la colonisation qu'auparavant et il y a à cela une bonne raison, c'est qu'on n'a pas pu parler sur le même ton des indigènes.

« *Ils venaient de défendre le foyer; ils avaient bien quelques raisons de s'y asseoir.*

« On voit donc tout de suite que l'article du *Temps* n'est pas bien inspiré quand il parle du danger que les indigènes pourraient faire courir à la souveraineté nationale. Comme il faut bien que les

indigènes algériens aient une patrie, les sénatus-consulte de 1865 les a définis *français*. Ils sont donc *doublement* chez eux en Algérie. Leur contester le droit d'y acquérir une propriété serait porter atteinte au droit de vendre inhérent à la propriété elle-même. Pour qu'il y ait un acheteur, il faut qu'il y ait un vendeur et même si les étrangers étaient écartés des enchères, il resterait à considérer que les indigènes algériens ne sont pas des étrangers en Algérie.

« Toutes les raisons qu'on nous donne dans le *Temps* sont également faibles. Elles supposent un danger qui n'existe pas et se flattent d'y parer par des atteintes au droit de propriété; après quoi, il resterait à peupler l'Algérie de paysans français, ce qui semble assez difficile dans l'état de notre natalité.

« C'est toute la vieille théorie de la colonisation de peuplement qui reparait. Elle n'était déjà pas nouvelle du temps des guerres puniques. Si Rome avait dû peupler son empire des Latins, elle n'aurait pas porté son empire aux confins du monde connu et se serait contentée d'une politique municipale. Du même coup son histoire eut été simplifiée.

« Le raisonnement de notre confrère est particulièrement mesquin et injuste en ce qui concerne l'Algérie, où les indigènes *sont toujours les auxiliaires des colons*.

« Grâce à leur association le sol a pu être assez rapidement vivifié, et, si nous voyons bien la place qu'a prise la colonisation en Algérie, nous ne voyons pas que les indigènes aient rendu les terres stériles,

puisque ce sont eux qui travaillent pour le compte des colons.

« Qu'on laisse donc ce reproche de paresse. Il s'adresse mal à ceux qui labourent et qui piochent.

« Si, *par exception*, l'indigène devient propriétaire d'un champ de culture européenne, il pourrait retrouver dans la gloire du sillon l'empreinte de ses pieds d'ouvrier. En admettant qu'il laisse alors périlcliter son bien, il aura du seul fait de son acquisition, mis entre les mains du colon, un capital qui représente lui aussi du travail *et des possibilités de travail*. Il y aura remploi d'énergie sinon multiplication de force.

« Que notre confrère métropolitain se rassure donc : la prospérité algérienne n'a rien à craindre du nombre des propriétaires ou des mutations foncières. Un régime de privilège et d'exclusion lui serait beaucoup moins favorable.

« Il restreindrait le cercle des activités, diminuerait les enchères et ne profiterait qu'à la grande propriété, au *latifundia* qui n'étaient pas des fermes modèles.

« Et puis, il est vraiment étrange qu'on puisse s'étonner de la place que les indigènes tiendraient *sur la terre de leurs pères*. Le plus souvent cette place est modeste et je n'ai jamais entendu dire qu'on les payait à rien faire. »

V. B.

Le Temps a posé le problème colonial au seul point de vue bourgeois et l'*Akhbar* lui a répondu victorieusement.

Nous allons reprendre quelques-uns de ces arguments et les commenter au point de vue social et humain à notre tour.

Si les indigènes ont racheté quelques dizaines de milliers d'hectares de *leurs terres*, on leur a exproprié des centaines de milliers d'hectares — voir le tableau dans l'article suivant. — Du reste, quand on exproprie un indigène, on lui paye en moyenne de 100 à 150 francs l'hectare et lorsqu'il rachète, lui, il paie une moyenne de 800 francs l'hectare.

Ceux qui rachètent ne sont qu'une faible minorité d'indigènes favorisés par le sort. La grande majorité des indigènes est sans terre ou en possède si peu et de si maigres que cela n'en vaut pas la peine d'en parler. C'est la grande masse des prolétaires — anciens fellahs — refoulés, expropriés de leurs terres, mal salariés, qui constitue aujourd'hui la grande armée des affamés dont la meilleure ressource était l'exode en France, vers des salaires plus rémunérateurs.

« L'éducation agricole de nos sujets, en effet, *malgré tous les efforts tentés dans ce sens, en est encore à ses premiers débuts.* »

Il faut retenir cet aveu, car si leur éducation agricole, comme celle scolaire, est encore *à ses tout premiers débuts*, c'est que l'on n'a rien fait pour cela, qu'on avait intérêt à ne rien faire pour pouvoir mieux accaparer les terres indigènes qui sem-

blaient sans valeur. De même pour l'outillage économique, l'indigène a donné assez de preuves qu'il savait *l'utiliser* mais qu'il n'avait pas de moyen de *l'acquérir*. Sa propriété étant arch — traduction libre an-arch-ie — il est sans crédit, donc, sans moyen de lutter contre les européens, qui eux peuvent se procurer tous les instruments agricoles perfectionnés.

Il y a encore environ deux millions d'hectares de terres arch, non cultivées ou mal cultivées en Algérie.

Qu'attendent donc les autorités pour aménager et réglementer ces terres? Qu'elles soient passées entre les mains des européens?

Leur situation économique actuelle?

La plupart des cultivateurs indigènes ont été obligés de vendre leurs bêtes de trait, mulets, bœufs, chevaux et sont obligés de *gratter* la terre avec deux ânes, cela explique alors les rendements déficitaires sur une terre « morte », signe évident d'un paupérisme accentué, voulu.

Le Temps termine en disant de « la colonisation européenne dont le double rôle est de sauvegarder notre prédominance politique et de favoriser le perfectionnement économique de nos sujets indigènes ».

Il est en contradiction avec lui-même, car plus haut il dit : *Que la possession du sol nous est indispensable.*

Comment voulez-vous favoriser le perfectionne-

ment économique de *nos sujets* si vous les empêchez d'avoir accès à ce sol ?

Je propose au *Temps* une solution élégante de ce problème, conforme à son système aragouin : laisser acheter au *prix* indigène les terres européennes au *prix fort* et ensuite faire racheter ces mêmes terres, *par expropriation*, pour cause d'utilité publique, par l'Etat, *aux prix doux* dont on a accoutumé les indigènes.

Quand on est le maître on le fait sentir, n'est-ce pas MM. Duroux et Cie...

V. SPIELMANN.

ANNEXE N° 2

Une interview de son excellence l'Émir Chekib-Arslan

*Le journal Le Pays Vaudois, de Lausanne, a
publié dans son numéro du 23 Octobre 1929,
l'article suivant :*

Un instant avec...

L'Emir Chekib Arslan

**Celui qui lutte pour l'indépendance de son
malheureux pays nous dit...**

Avez-vous une minute à perdre ?

Prenez une carte de géographie. Non pas n'importe laquelle; celle d'Asie. Dépliez-la. Là, vous y êtes? Et maintenant regardez cette mince bande de terre qui s'étend entre l'Euphrate, l'Arabie et la Méditerranée. La moitié de votre index suffit à la recouvrir.

Pourtant « cela » représente 159.000 kilomètres carrés, c'est-à-dire quatre fois la grandeur de la Suisse.

« Cela » abrite plus de quatre millions d'habitants.

Et « cela » s'appelle la Syrie.

Là ! Maintenant vous pouvez replier votre carte géographique ; nous allons causer. Mais auparavant ouvrons le dictionnaire : « Syrie : *Villes principales, Alep, Beyrouth, Damas et Jérusalem. Région montagneuse, traversée par le Liban et l'anti-Liban. Climat sec et chaud. Culture du mûrier, tabac, coton, oranger, fabrication d'étoffes.*

Les accords de Londres, en 1916, ont partagé le tout géographique qu'est la Syrie en plusieurs tronçons de régimes politiques différents. La Palestine est placée sous le mandat britannique et l'Angleterre travaille à y fonder un foyer Juif, la partie septentrionale de la Syrie constitue la Syrie de mandat français.

C'est tout. Le dictionnaire a rempli son rôle de dictionnaire ; et vous, vous pensez ainsi connaître l'essentiel de la question. Je vous vois venir : « C'est si loin de nous, tout ça. Où voulez-vous en arriver...? »

Ecoutez !

Trois hommes, une idée.

Une légende est en train de se former à Genève, autour de trois hommes qui, chaque mois, avec une patience inlassable, émouvante, viennent à la S. d. N. Depuis si longtemps qu'ils arrivent et qu'ils repartent, on croit chaque fois qu'ils sont découragés de présenter constamment la même requête.

Mais ils reviennent toujours.

De ces trois hommes, nous laisserons, pour aujourd'hui, les noms des deux premiers; leur tour viendra.

Le troisième, c'est l'émir Chekib Arslan.

Retenez bien ce nom : l'émir Chekib Arslan.

Dans toute la Syrie, on l'appelle « l'Emir », simplement: *le prince* (du verbe arabe *emer*: ordonner).

Et son nom est vénéré.

La Syrie, ce malheureux pays.

Je l'ai vu. Nous avons parlé.

Et moi, qui suis fils d'une terre où la liberté est une religion, j'ai compris ce grand seigneur syrien parler de son pays — son pays qui fut « l'Aram » décrit dans la Bible — avec une poignante simplicité.

Nous ne connaissions jusqu'ici les événements de Syrie qu'à travers les dépêches d'agences. Etait-ce suffisant? Non, puisque au sortir de notre entretien, mon opinion d'homme et de journaliste a pu être complètement bouleversée.

Non encore, puisque comme tout le monde — comme vous lecteurs — je croyais encore que ce que l'on appelle le mandat français en Syrie n'était qu'une sorte de surveillance protectrice, alors que je sais, aujourd'hui, qu'il s'agit en réalité d'une occupation.

Non enfin, puisque nous ne savions rien de ce pays, berceau de la civilisation, et de ses quatre millions d'habitants qui *luttent pour leur liberté*.

Non toujours, puisque les journaux nous présentaient les *rebelles* syriens comme des bandits qu'il

fallait exterminer sans pitié, et que j'ai acquis l'absolue certitude, maintenant, que les « nationalistes » étaient groupés en bandes disciplinées, commandées par des *docteurs*, des *ingénieurs*, des *professeurs*, coupables du seul crime d'aimer leur pays et de le vouloir libre.

Qui? Pourquoi? Comment?

L'émir Chekib Arslan a enlevé ses lunettes cerclées d'or. Je vois mieux ainsi ce regard d'oriental, lourd, massif et pénétrant.

« Nos malheurs, dit-il, datent de la chute de l'Empire Ottoman. Les Français sont entrés chez nous soi-disant pour mettre de l'ordre...; seulement ils n'en sont plus repartis. Et c'est pourquoi nous, Syriens, sommes réduits à cette chose paradoxale en plein vingtième siècle : *lutter contre ceux qui se posent en champions de la liberté.*

Nous avons la certitude qu'en 1912 déjà la France et la Grande-Bretagne ont signé un traité aux termes duquel elles se partageaient la Syrie et la Palestine. L'Angleterre désirait la Palestine, la France *voulait* la Syrie. Pourquoi? On ne sait pas. Notre pays ne peut être d'aucun intérêt stratégique. D'autre part, depuis qu'ils l'occupent, les Français ont déjà dépensé *dix-huit milliards de francs sans* qu'ils en aient retiré aucun avantage. Faut-il croire alors que c'est pour le prestige? Est-ce suffisant pour entraver la liberté de tout un peuple et pour dépenser dix-huit milliards de francs. Il s'est trouvé déjà des personnalités françaises pour demander au

gouvernement compte de ses agissements et de ses dépenses. Et tout un parti politique s'est prononcé en faveur de l'évacuation de la Syrie. Mais là se sont arrêtées les manifestations de sympathie à l'égard de notre pays.

Nous avons pourtant lutté pied à pied, forts de notre bon droit. On ne nous a pas écoutés.

Toutes nos demandes ont été repoussées avec dédain. »

Et l'émir, qui connaît admirablement notre histoire vaudoise, penche vers moi son front un peu conique d'Oriental : « Vous avez eu votre Davel, vous devez donc me comprendre ! »

Nous ne pouvons pas lutter efficacement, mais cela ne veut pas dire que nous n'existons pas.

« Certes, nous avons beaucoup souffert. Les Européens qui ont habité la Syrie peuvent en témoigner. Il existe même un dossier de rapports du corps consulaire étranger, à Beyrouth, qui a toujours été tenu secret parce qu'il expliquait trop clairement les choses. Mais les Syriens savent se résigner...; et la résignation n'a jamais voulu dire l'abdication. En Orient surtout. Etant trop faibles comparative-ment aux Français, nous ne pouvons lutter efficacement contre eux. Mais cela ne veut pas dire que nous n'existons pas. *Notre faiblesse a cependant des limites, comme leur force.* »

La faillite de la S. D. N.

« Bien entendu, nous avons ardemment espéré que la S. d. N. remettrait les choses au point et ferait comprendre aux Français que leur devoir était de nous rendre notre liberté.

« Hélas... !

« Vous connaissez l'organisme de Genève. L'autorité suprême est détenue par le conseil composé de cinq puissances. Mais les décisions prises par ce conseil ne peuvent être appliquées *que s u y a u n a n i m i t é*. En sorte que si une décision ne plaît pas à l'un des membres, cette décision n'est pas applicable puisqu'il n'y a pas unanimité. C'est ce qui est arrivé pour nous. Le conseil était prêt à nous donner raison. La France, qui, en l'occurrence, se trouve dans *le cas d'un inculpé qui serait en même temps juge* a fait opposition.

« Et les choses en sont restées au même point.

« L'Angleterre, cependant, est en train de libérer l'Égypte. Pourquoi la France n'en fait-elle pas autant ? Pourquoi y a-t-il là-bas trop de partis politiques qui comprennent de trop de façons différentes où serait le vrai prestige de leur pays ?

« Mais nous arriverons. *Nous arriverons*. Notre cause est juste, et en dépit de tout, nous continuerons à demander justice jusqu'à ce que la liberté nous soit rendue. »

La voix est montée dans une crescendo impressionnant. Je regarde mieux cette face orientale, un peu grasse, qui ne montre nulle fièvre et nul émoi,

mais où persiste une volonté redoutable. L'homme vient de Syrie, mais sa voix vient de beaucoup plus loin. Elle monte de la terre secrète faite de sueurs, de soupirs, de ruse, de tenacité, d'intelligence et de rêve, où croît l'arbre de la liberté.

Ce n'est plus l'émir Chekib Arslan.

Ce n'est plus l'ex-député au Parlement ottoman.

Ce n'est plus, non plus, le grand seigneur et le fin lettré, membre de l'Académie arabe, dont les journaux orientaux s'arrachent la copie.

Non. C'est un homme dont j'ai lu l'histoire. C'est celui — de tous les temps et de tous les lieux — qui veut sa liberté.

Conclusions.

Et maintenant, faisons le point.

Un pays de quatre millions d'habitants *capables de se gouverner*, a, sous la fallacieuse appellation de « mandat », son territoire occupé. La France ne retire de cette occupation *aucun intérêt*. Ni politique, ni militaire, ni autre. En France même, une bonne partie de la population serait pour l'abandon de ce mandat.

Mais le prestige de la France est en jeu. On refuse. Et cela, malgré des protestations unanimes, malgré des plaintes, malgré des menaces. Malgré le congrès syrio-palestinien de 1921 à Genève qui a eu une grosse répercussion. Malgré que les champions

de l'émancipation syrienne soient mandatés non seulement par toutes les provinces de leur pays, mais encore par les colonies syriennes d'Amérique, du Brésil, d'Argentine.

Alors ?

Voulez-vous mon opinion? Ce n'est pas juste, ce n'est pas beau. Ce n'est pas propre.

Je ne sais ce que peut en penser le laboureur de nos campagnes, maître de son champ et citoyen respecté de sa commune. Mais j'appelle cela une mauvaise action.

Une mauvaise action de la France qui m'est pourtant chère.

Une mauvaise action de la S. d. N. en qui j'ai cru.

FRANCIS GAUDARD.

ERRATUM

Lire :

Page Ligne

17 — 12 *Yahia* au lieu de *Yaha*.

17 — 25 *entier* au lieu de *lancé*.

19 — 17 *balkaniques* au lieu de *balcaniques*.

43 — 12 *race* au lieu de *rue*.

58 — 29 *des* au lieu de *les*.

65 — 16 *musulmanes* au lieu de *mussulncanes*.

68 — 10 *seuls* au lieu de *seul*.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
CHAPITRE I	
Exposé général.....	7
CHAPITRE II	
L'Islam dans le monde—.....	11
CHAPITRE III	
La situation des Arabes en Algérie.....	23
CHAPITRE IV	
La situation des Arabes en Algérie (suite).....	34
CHAPITRE V	
Tunisie et Maroc.....	48
CHAPITRE VI	
Les Réformes	53
CHAPITRE VII	
Conclusions	61
Appendice n° 1.....	73
Appendice n° 2.....	84



Imp. spéciale des « Editions de la Jeune Parque »
Paris

D: Ne 267/28

ULB Halle 3/1
000 870 722



Wilh. Falger
Buchbinders:
Halle a. S., Gr. Nikolaistr. 6



